

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



1233^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 8 octobre 1963,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours de M. López (Philippines)	1
Discours de M. Lange (Norvège)	7
Discours de M. Spaak (Belgique)	11
Discours de M. Tarazi (Syrie)	16

Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ
(Venezuela).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite*)

1. M. LOPEZ (Philippines) [traduit de l'anglais]: Bien que le Vice-Président de la délégation des Philippines ait déjà pris la parole pour vous présenter nos congratulations à l'occasion de votre élection, permettez-moi, Monsieur le Président, de profiter de cette occasion pour y ajouter, à titre personnel, mes chaleureuses félicitations.

2. La dix-huitième session de l'Assemblée générale a été jusqu'à présent relativement calme, pour ne pas dire languissante. Etant donné que depuis 1946 j'ai pris part à 15 sessions de l'Assemblée générale, je puis affirmer que j'en ai vu beaucoup qui étaient bien plus palpitantes que celle-ci. Finis les coups assenés sur les pupitres et les marteaux présidentiels qui volent en éclats, finis les paroles de colère et de défi et les échanges de menaces d'anéantissement nucléaire. Il semble que les délégués se soient assagis, comme s'ils s'étaient enfin rendu compte que le maintien de la paix dépend bien moins des points que l'on marque dans un débat que des accords auxquels on parvient, pas à pas, et dans lesquels l'humanité seule est gagnante.

3. C'est dire que nous n'avons pas la nostalgie de l'animation des sessions précédentes. Session calme que celle-ci, peut-être, mais non sans importance. On dirait que l'Organisation des Nations Unies, atteignant sa majorité — puisqu'elle est dans sa dix-huitième année —, a décidé de renoncer aux diversions futiles et souvent dangereuses de sa jeunesse. Ayant perdu le goût des feux d'artifice et des exhibitions foraines, elle est maintenant prête à s'attaquer, avant qu'il ne soit trop tard, au travail sérieux qui l'attend, en d'autres termes: à se préoccuper de la survie de la race humaine et de l'amélioration de la condition des hommes. Pour accomplir cette double tâche, elle a sagement adopté une attitude de dévouement calme mais tenace.

4. La récente conclusion du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires^{1/} éveille en nous le sens de la modération en même temps qu'un optimisme prudent. Le traité, considéré en lui-même, est une promesse d'atténuation sensible de la menace mortelle de pollution atmosphérique, il met un frein à la prolifération des armes nucléaires et ralentit la course fiévreuse au perfectionnement de ces armes. Mais ce qui importe davantage, c'est que ce traité — la démonstration en est faite — peut ouvrir la voie à une série d'accords d'une portée de plus en plus considérable s'enchaînant les uns aux autres. Le 3 octobre 1963, deux mois à peine après que l'accord d'interdiction partielle des essais eut été paraphé, les ministres des affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont annoncé qu'ils étaient parvenus à un accord de principe pour interdire que les vecteurs spatiaux mis sur orbite fussent munis d'ogives nucléaires.

5. Le traité de Moscou ne constitue pas une mesure de désarmement, mais le nouvel accord prévoyant la dénucléarisation des satellites artificiels lancés dans l'espace extra-atmosphérique, s'ajoutant à l'accord intervenu il y a deux ans à l'effet d'exclure tous les armements de l'Antarctique^{2/}, prouve que les grandes puissances sont disposées à s'engager dans la voie du désarmement effectif, pourvu que des garanties appropriées soient fournies. Nous comptons sur le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement pour mettre à profit cet état d'esprit réceptif des puissances nucléaires et servir d'honnête courtier pour la négociation d'autres accords dans ce domaine.

6. Nous avons entendu parler de l'engrenage de la guerre. Espérons que le traité de Moscou constituera le premier pas dans l'engrenage de la paix.

7. Cette considération nous amène à nous tourner maintenant vers les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix. Au Congo, en Irian occidental, au Yémen, comme naguère en Corée, en Palestine et à Suez, les Nations Unies ont pu assumer d'importantes responsabilités pour contenir l'agression, empêcher les actes de violence et maintenir la paix. Les Philippines ont mis à la disposition des Nations Unies des forces militaires pour ses interventions en Corée et au Congo, et nous avons fourni du personnel civil à l'intention de l'Autorité exécutive temporaire des Nations Unies en Irian occidental.

^{1/} Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

^{2/} Traité sur l'Antarctique, signé à Washington, D.C., le 1er décembre 1959.

*Reprise des débats de la 1231^{ème} séance.

Nous sommes disposés à prendre notre part du coût de ces opérations dans la limite de nos possibilités financières et nous avons souscrit aux obligations imposées par les Nations Unies. Nous espérons que l'on arrivera à élaborer des arrangements équitables de caractère permanent pour assurer le succès des opérations de maintien de la paix, présentes et futures, entreprises par l'Organisation.

8. Nul ne désire voir s'accroître les responsabilités des Nations Unies dans ce domaine. Mais, dans une période d'équilibre des forces nucléaires, la guerre cesse d'être un instrument dont on puisse se servir sans danger grave pour modifier le cours de l'histoire, pour régler des différends ou atteindre des objectifs nationaux. Le seul moyen qui reste c'est la révolution, sous ses différents aspects et avec ses variantes. Que cela nous plaise ou non, les Nations Unies seront appelées de plus en plus fréquemment à assumer certaines responsabilités pour empêcher que ces conflits et ces convulsions ne s'étendent, qu'on n'en soit plus maître et que les grandes puissances elles-mêmes n'y soient impliquées. Il faut en bonne logique que les Nations Unies soient prêtes à s'acquitter de ce genre de tâche et qu'elles en aient les moyens.

9. Il convient de rendre hommage au rôle décisif que le Secrétaire général a joué dans ce domaine; nous lui promettons qu'il pourra continuer de compter sur notre appui dans ses efforts tendant à donner à l'Organisation des Nations Unies les pouvoirs et les moyens nécessaires pour faire face à ces responsabilités.

10. Le rythme rapide auquel la décolonisation s'est effectuée ces dernières années nous est un sujet de profonde satisfaction. Il y a 18 ans, un tiers au moins de la population du globe se trouvait encore sous une domination étrangère. Aujourd'hui, plus de 40 pays autrefois dépendants ont accédé à l'indépendance. Mais la lutte est loin d'être définitivement gagnée. Le néo-colonialisme et l'impérialisme communiste ne renoncent pas à leurs tentatives de saper la liberté des peuples. En même temps, nous assistons à des combats acharnés d'arrière-garde visant à retarder la libération des peuples qui sont encore colonisés.

11. La question des territoires portugais est un sujet de grave préoccupation pour l'Assemblée, car, à moins que des mesures pratiques ne soient prises immédiatement, la situation dans ces territoires, notamment en Angola, risque de devenir explosive et de dégénérer en guerre véritable avec de vilaines implications racistes. Nous conjurons le Portugal de ne pas rester aveugle aux signes prémonitoires tracés sur le mur et de comprendre, avant qu'il ne soit trop tard, que la meilleure façon de servir son propre intérêt, aussi bien que l'intérêt de la paix, serait de trouver sans trop tarder un accommodement avec les aspirations des populations de ces territoires.

12. Le même avertissement vaut, avec une force égale, pour le Gouvernement de l'Afrique du Sud. Nous avons condamné à maintes reprises la pratique de l'apartheid. L'Afrique du Sud n'est certes pas le seul pays au monde où se pratique la discri-

mination raciale, mais c'est le seul où elle soit appliquée et défendue comme politique officielle de l'Etat. C'est là une situation intolérable dans n'importe quel Etat signataire de la Charte des Nations Unies. Voilà pourquoi nous appuyons énergiquement les mesures destinées à exercer une pression diplomatique et économique à l'échelle internationale sur le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour l'obliger à abandonner sa politique d'apartheid. Le Gouvernement des Philippines applique pour sa part un embargo total sur les marchandises en provenance d'Afrique du Sud.

13. En ce qui concerne le Sud-Ouest africain, nous sommes également d'avis qu'à moins que l'Afrique du Sud n'accepte de s'acquitter, en conformité avec la Charte des Nations Unies, de ses obligations dans ce territoire, nous n'aurons pas d'autre choix que de mettre fin à son mandat et de transférer l'administration du territoire aux Nations Unies. La délégation des Philippines appuierait une proposition dans ce sens.

14. Ayant ainsi passé en revue certains problèmes d'intérêt général, nous voudrions aborder maintenant les graves problèmes qui se posent dans notre région du monde, c'est-à-dire le Sud-Est asiatique.

15. Le peuple de la République du Viet-Nam lutte vaillamment à l'heure actuelle contre la subversion et l'agression communistes. Il mérite d'être soutenu par le monde libre. En s'acquittant de leurs obligations convenables, certains membres de l'Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est fournissent une aide matérielle au Gouvernement du Viet-Nam.

16. Il est toutefois regrettable que la capacité du peuple vietnamien de mener la guerre contre ses ennemis soit compromise par un problème interne qui a une importance capitale pour sa liberté et son existence même en tant que nation. Le problème du bouddhisme dans la République du Viet-Nam mérite d'être examiné séparément, en soi, abstraction faite du conflit entre l'Est et l'Ouest.

17. Les Philippines ont la conviction que la violation des droits de l'homme est une question qui concerne l'ensemble du monde et ne tombe pas sous le coup de la disposition de la Charte des Nations Unies relative à la compétence nationale exclusive [art. 2, par. 7]. De pareilles violations revêtent un caractère encore plus grave quand elles résultent d'une politique ou d'une action gouvernementales. Nous sommes convaincus en outre que la liberté des cultes peut être garantie sous n'importe quel régime, soit qu'il y ait une religion d'Etat, soit qu'il existe une séparation complète des Eglises et de l'Etat.

18. Nous nous réjouissons de ce que le Gouvernement de la République du Viet-Nam ait abrogé la loi martiale, il y a quelque temps, et qu'à présent, à la 1232^{ème} séance plénière, par l'intermédiaire du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général des Nations Unies, il ait invité un certain nombre de membres de notre assemblée à se rendre au Viet-Nam pour constater de visu ce qui en est réellement des relations entre le gouvernement et la communauté bouddhique. Il est rare qu'un Etat Membre des Nations Unies, plus rare encore qu'un Etat non membre admette sur son territoire des

observateurs ou des enquêteurs envoyés par l'Organisation, à plus forte raison qu'il les y invite. C'est là un indice sérieux de la bonne foi du Gouvernement du Viet-Nam et la preuve qu'il n'a rien à cacher. Aussi devrions-nous accepter cette invitation sans tarder et, en toute équité, décider de suspendre notre examen de ce point de l'ordre du jour en attendant d'avoir en main le rapport de nos observateurs.

19. Pour ce qui est du Laos, on se souviendra que 14 pays ont assumé des responsabilités spéciales au sujet de son indépendance, de son unité et de sa neutralité, lors des conférences de Genève de 1954^{3/} et de 1962^{4/}. On ne saurait affirmer cependant que cette mesure sans précédent ait dégagé les Nations Unies, qui dépassent la personnalité des 14 Etats, de l'obligation qui est la leur de s'occuper de toute question intéressant la paix et la sécurité internationales. Nous comprenons fort bien pourquoi le Premier Ministre du Laos a exposé l'autre jour [1210ème séance] devant cette auguste assemblée la situation précaire qui règne dans son pays. Il s'est senti obligé de le faire parce que son pays est Membre des Nations Unies, bien que, comme il l'a fait observer, ses problèmes dérivent d'accords conclus en dehors des Nations Unies.

20. S'il est vrai que la Charte recommande de trouver des solutions régionales aux problèmes régionaux, les Nations Unies n'en sont pas pour autant déchargées du devoir qu'elle leur impose d'intervenir ou d'offrir leurs bons offices dans l'intérêt de la paix. Au surplus, les accords de Genève n'ont pas un caractère strictement régional. La raison en est que l'initiative avait été prise par les grandes puissances qui ont la responsabilité, à l'échelle mondiale, du maintien de la paix. Les pays de l'Asie du Sud-Est n'étaient pas tous représentés aux conférences de Genève. Par contre, des nations d'autres continents qui n'ont pas d'intérêts particuliers en Asie du Sud-Est ont pris part à ces réunions.

21. Il convient aussi de remarquer que l'Accord de Genève de 1962^{5/} exclut virtuellement le Laos du domaine de compétence de l'organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est qui a assumé certaines responsabilités en ce qui concerne le maintien de la paix dans cette région. La délégation des Philippines estime donc que les Nations Unies peuvent s'occuper du problème du Laos soit de leur propre initiative, soit à la demande d'un Etat Membre.

22. Le Premier Ministre du Laos nous a avertis dans cette assemblée que l'unification de son pays telle qu'elle est envisagée par l'Accord de 1962 n'a fait aucun progrès, à tel point que l'indépendance même du Laos, qui est garantie par l'Accord de 1954^{6/}, est compromise. Il a attribué cette triste situation à la subversion entretenue par des éléments

étrangers et à leur infiltration constante dans le territoire. La Commission internationale de contrôle s'est révélée inefficace en raison de la politique d'obstruction suivie par l'un de ses membres et les coprésidents des conférences de Genève n'ont pu faire autre chose que d'adresser un appel de pure forme à tous les intéressés, les invitant à observer la lettre et l'esprit des accords de Genève.

23. Il est possible qu'un changement dans la composition de la Commission internationale de contrôle ou la suppression du veto puissent rendre cet organe plus efficace. Le gouvernement de coalition prévu par l'Accord de Genève de 1962 a peut-être aussi un défaut fondamental. Il y a lieu de remarquer que la coalition n'est synonyme ni d'unité ni de neutralité. Les Philippines n'ont jamais cru que le système de la troïka puisse fonctionner tant qu'une des parties recevrait des ordres d'un gouvernement étranger ou qu'elle aurait pour objectif avoué le renversement par des moyens illégaux du gouvernement établi. C'est pourquoi les Philippines ont préféré n'avoir rien à faire avec les conférences de Genève ou les accords qui y ont été conclus. Nous voudrions néanmoins voir la situation au Laos s'améliorer, ne fût-ce que par l'effet de la détente engendrée par la conclusion récente de l'accord interdisant en partie les essais d'armes nucléaires.

24. Les puissances qui ont signé l'Accord de Genève de 1962 devraient envisager de faire un nouvel effort afin que leurs décisions soient mises en œuvre. A défaut de quoi, elles devraient soumettre en dernier ressort au jugement des Nations Unies le problème auquel elles se sont efforcées vainement de trouver une solution au cours des neuf dernières années. Le Laos est Membre de l'Organisation des Nations Unies, et, comme tel, il a droit à l'assistance et à la protection complètes de l'Organisation.

25. Cependant, en toute justice, nous devons reconnaître que les puissances qui ont signé l'Accord de Genève de 1962 ont rendu un grand service au peuple laotien en empêchant que leur pays ne soit démembré. Le Laos a échappé ainsi jusqu'ici au sort des Etats divisés qui n'ont pu être admis dans l'Organisation.

26. Nous prenons également note avec satisfaction du rapport selon lequel deux de nos voisins, la Thaïlande et le Cambodge, espèrent aboutir à un accord réglant leurs différends et rétablissant des relations amicales entre les deux pays. Il faut en féliciter non seulement les dirigeants des deux pays intéressés, mais aussi le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et ses représentants sur place dont la diplomatie patiente a beaucoup contribué à la réconciliation.

27. L'Asie du Sud-Est, avec ses 250 millions d'habitants, son grenier à riz bien garni, sa production abondante de copra, de sucre, de caoutchouc, de pétrole, d'étain et autres minéraux, de bois, de tabac et d'épices, est l'une des régions les plus riches du monde et l'une de celles qui revêtent la plus grande importance stratégique. Pendant des siècles, elle a été un objet de convoitise pour les principales puissances coloniales de l'Occident qui ont lutté pour la dominer et l'exploiter. La plupart d'entre elles

^{3/} Conférence de Genève sur le problème du rétablissement de la paix en Indochine, 16 juin-21 juillet 1954.

^{4/} Conférence pour le règlement de la question du Laos, Genève 16 mai 1961-23 juillet 1962.

^{5/} Déclaration et protocole sur la neutralité du Laos, signés à Genève le 23 juillet 1962.

^{6/} Accord sur la cessation des hostilités en Indochine, signé le 20 juillet 1954.

en sont maintenant parties. Mais, au nord de cette région, se trouve la Chine communiste, qui, à travers ses frontières méridionales, de l'Himalaya jusqu'à la mer de Chine, peut s'infiltrer, attaquer ses voisins et se livrer chez eux à la subversion. Elle a commis une agression flagrante contre l'Inde, qui, pendant de longues années, avait loyalement cultivé son amitié. La Chine communiste est en outre responsable de la subversion et des combats de guérilla qui sévissent au Laos et dans la République du Viet-Nam. En raison de sa politique impitoyable d'hégémonie, de son mépris du principe de coexistence pacifique, de son intention avouée de risquer une catastrophe nucléaire pour des motifs idéologiques, la Chine communiste est devenue la cause principale de la peur de la guerre dans le monde. Mais, pour les pays de l'Asie du Sud-Est en particulier, elle est aussi la raison majeure qui les incite à s'aider mutuellement, à coopérer et à s'unir.

28. Qu'il me soit permis de rappeler à ce sujet, non sans fierté, que l'année dernière Manille a été un centre très actif d'efforts diplomatiques régionaux. Parmi les conférences qui se sont tenues, il y a eu la dix-neuvième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient qui a accordé une grande attention aux mesures propres à favoriser le développement économique et à améliorer les conditions de vie dans cette région. A cette occasion, le slogan bien connu: "trade, not aid" (des échanges commerciaux, pas d'aide) a pris une nouvelle signification car les membres de la CEAO se sont élevés encore une fois contre le contraste entre les prix bas et instables des matières premières et les prix toujours plus élevés des biens de consommation et d'équipement provenant des pays industriels. On a pu voir clairement que l'assistance technique et financière que les pays économiquement évolués fournissent aux pays en voie de développement a, en fait, toujours été inférieure à la perte subie par ces derniers en raison des bas prix de leurs produits d'exportation et des prix en augmentation constante des importations en provenance des pays industriels. Ce fait statistique brutal a paru faire de l'aide économique étrangère un objet de dérision et l'a dénoncée comme n'étant qu'un tissu de nobles intentions réduites à néant par les réalités qui prévalent dans le domaine des échanges et du profit. Il a été question, à Manille, d'un marché commun asiatique, mais nous savons qu'à ce stade ce ne sont guère que de vaines paroles. La nuit est trop pleine encore des fantômes de l'hégémonie économique et financière et nous avons besoin de l'esprit de l'Organisation des Nations Unies pour les exorciser, pour en libérer le monde économique des pays sous-développés et des pays en voie de développement.

29. Nous avons également célébré à Manille le deuxième anniversaire de l'Association du Sud-Est asiatique, dont font partie la Thaïlande, la Malaisie et les Philippines et qui a pour but d'encourager entre les trois pays une coopération plus étroite dans les domaines économique, social et culturel.

30. Mais le principal événement diplomatique de l'année à Manille a été sans aucun doute la réunion au sommet qui s'est tenue du 30 juillet au 5 août entre le Premier Ministre de la Fédération de

Malaisie, le Tunku Abdul Rahman, le Président des Philippines, M. Diosdado Macapagal, et le Président de l'Indonésie, M. Sukarno. Ils se sont réunis sur l'initiative du Président des Philippines pour concilier leurs divergences de vues au sujet de la formation de la nouvelle Fédération de Malaisie. A la fin de leur réunion, ils ont adopté l'accord de Manille du 31 juillet 1963 qui comprenait le rapport de leurs ministres des affaires étrangères, une déclaration commune exposant les détails du règlement de leur différend au sujet de la Malaisie et la déclaration de Manille dans laquelle ils convenaient de créer un organisme consultatif sous le nom de Maphilindo (représentant la Malaisie, les Philippines et l'Indonésie). Ce succès a été salué dans le monde entier et a été décrit par le Président Macapagal comme la réunion de frères triplés qui, à leur naissance, avaient été placés sous l'autorité de trois parents adoptifs (les Pays-Bas pour l'Indonésie, l'Espagne et les Etats-Unis d'Amérique pour les Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour la Malaisie) et qui, ayant atteint leur majorité, ont maintenant besoin de redécouvrir leur origine et leur destin communs. En fait, ces trois pays ont la même origine malaise et ils comptent ensemble 140 millions d'êtres humains.

31. Telle était l'atmosphère d'euphorie dans laquelle les réalisations de la réunion au sommet de Manille ont été accueillies. Les trois chefs de gouvernement malais étaient convenus de concilier leurs divergences au sujet de la Malaisie: l'Indonésie était prête à l'accepter à condition qu'elle soit libérée de tout ce qui pourrait ressembler à un néo-colonialisme, et les Philippines, de leur côté, étaient convenues d'accepter aussi la Malaisie, à condition que l'inclusion du territoire du Sabah (Bornéo septentrional) dans la nouvelle fédération ne préjuge pas nos droits sur ce territoire. L'Indonésie et les Philippines étaient prêtes à accepter la Malaisie et à faire taire leurs doutes à condition que "l'appui du peuple des territoires de Bornéo soit constaté par une autorité impartiale et indépendante, soit le Secrétaire général des Nations Unies, ou son représentant", pour reprendre les termes de l'accord de Manille.

32. A notre demande, le Secrétaire général a bien voulu accepter cette tâche. Il a envoyé dans les deux territoires du Sarawak et du Sabah dans le Bornéo septentrional une mission de neuf membres qui lui a, par la suite, présenté un rapport et, le 14 septembre, il a rendu publiques les conclusions auxquelles il avait abouti en se fondant sur ce rapport. Il a annoncé, alors, que les enquêteurs qu'il avait envoyés sur place avaient constaté que la majorité des habitants des deux territoires étaient en faveur de la fédération avec l'ancienne Fédération de Malaisie. Deux jours plus tard, le 16 septembre, la Malaisie était proclamée; c'était la veille de l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale.

33. Les Philippines et l'Indonésie ont fait certaines réserves au sujet des résultats de la mission des Nations Unies concernant la Malaisie et les ont communiquées respectueusement au Secrétaire général. Jusqu'à ce jour ces deux pays n'ont pas encore reconnu la Malaisie.

34. Avant d'exposer notre position, je tiens à réaffirmer expressément notre confiance dans l'intégrité du Secrétaire général, dans sa bonne foi et dans son intention sincère de respecter la lettre et l'esprit de l'accord intervenu à Manille. L'opération de vérification des vœux des populations n'a pu atteindre son but en raison de circonstances indépendantes de sa volonté. Les faits indiquent que si la mission d'enquête des Nations Unies n'a pu s'acquitter du mandat que lui avait confié le Secrétaire général, ce sont les autorités britanniques qui sont principalement responsables de cet échec.

35. Telle qu'elle avait été conçue, l'opération en question représentait un ensemble soigneusement équilibré d'ententes et de compromis entre les pays du Maphilindo. Tout d'abord, la situation devait être examinée sous un nouvel angle, c'est-à-dire que la vérification ne devait pas être basée sur les anciennes procédures britanniques et sur leurs résultats; en second lieu, le principe de l'autodétermination devait être entièrement respecté conformément aux dispositions du principe IX de l'annexe de la résolution 1541 de l'Assemblée générale, autrement dit l'opération de vérification devait être un effort véritable et poussé à fond et non une démarche de pure forme; enfin, les observateurs représentant les trois pays devaient être témoins de la vérification.

36. Le Gouvernement des Philippines fit de grands efforts pour éviter tout malentendu possible quant à ces conditions et pour faciliter la tâche du Secrétaire général. Immédiatement après la réunion de Manille, nous avons chargé un envoyé spécial d'exposer au Secrétariat des Nations Unies non seulement les dispositions des accords mais également leurs antécédents, les compromis qu'ils représentaient et les conventions en vertu desquelles ils avaient été acceptés, conventions qui, bien que ne figurant pas toutes par écrit, liaient tout autant les trois pays dans l'esprit asiatique de Mushawara.

37. L'une de ces conventions tacites était que la vérification devrait se poursuivre pendant un mois au moins et que la nouvelle Malaisie serait proclamée vers la fin du mois de septembre. Une autre prévoyait que l'envoi d'observateurs ferait partie intégrante de l'opération.

38. Nous voulions ainsi nous mettre à l'abri d'une méprise involontaire sur les conditions de cette opération. Néanmoins, les trois conditions essentielles n'ont pas été entièrement observées. Par exemple, la durée de l'opération qui, selon les prévisions, devait être de quatre à six semaines a été considérablement réduite et ramenée à 10 jours ouvrables. Cette mesure a rendu impossible, non seulement le respect absolu de l'accord, mais également l'examen de la situation sous un nouvel angle comme le prescrivait le paragraphe 4 de la déclaration commune. Obligé de travailler dans ces conditions qui paralysaient ses efforts, la mission des Nations Unies a dû dans une large mesure s'en rapporter aux données britanniques. Elle n'avait pas d'autre choix. Elle disposait de très peu de temps et l'on ne saurait la critiquer d'avoir agi ainsi. Quoi qu'il en soit, cette façon de procéder allait à l'encontre des intentions des auteurs de l'Accord de Manille.

Le rapport de nos propres observateurs, préparé avec soin et bien documenté, montre clairement dans quelle mesure la mission des Nations Unies a dû s'en rapporter aux données fournies par les autorités britanniques.

39. L'obstruction déraisonnable qui a empêché les observateurs de suivre entièrement les opérations de vérification constitue également une violation manifeste de l'accord de Manille. Le fait que les représentants des Philippines et de l'Indonésie n'aient pu suivre l'opération que pendant les trois derniers jours constitue, lui aussi, une modification fondamentale et injustifiée de l'accord. De plus, cette situation est paradoxale, en ce sens que les deux tiers de l'opération ont été observés exclusivement par les représentants du Royaume-Uni et de la Fédération de Malaisie, deux pays qui s'étaient déjà prononcés pour l'incorporation des deux territoires considérés dans la Malaisie.

40. Les querelles et les chicanes au sujet de nos observateurs ont été incroyables. Pendant deux semaines, nous avons marchandé avec les autorités du Royaume-Uni au sujet du nombre des observateurs, de leur rang et du mode de transport qui serait mis à leur disposition. Tout d'abord, elles ont accepté deux observateurs, puis quatre, puis ont été d'accord pour admettre quatre adjoints; le comble c'est que les autorités britanniques voulurent imposer la catégorie subalterne à laquelle les adjoints devaient appartenir. Enfin, le Royaume-Uni, qui en tant qu'allié de mon pays peut faire passer ses avions militaires au-dessus des bases aériennes des Philippines à tout moment sur simple demande, a refusé le droit d'atterrissage au seul avion qui devait amener nos observateurs à Bornéo.

41. Toutefois, l'inobservation de l'Accord de Manille a été poussée à l'extrême lorsque le Royaume-Uni a annoncé, au beau milieu de l'enquête, que la nouvelle Fédération de Malaisie serait proclamée le 16 septembre, quels que soient les résultats de l'opération; je le répète: quels que soient les résultats de l'opération. Cette proclamation était manifestement contraire à l'Accord de Manille, qui prévoyait que les populations du Sarawak et du Sabah seraient consultées avant la création de la nouvelle Fédération. Le Secrétaire général a été si ému par cette annonce qu'il l'a qualifiée plus tard de "camouflet aux Nations Unies".

42. Dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée le 27 septembre [1219ème séance], l'ord Home, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, a interpellé M. Palar, représentant de l'Indonésie, en le sommant de dire soit qu'il mettait en doute l'intégrité du Secrétaire général et de sa mission d'enquête, soit "de se taire et d'accepter de bonne grâce les conclusions du Secrétariat". Quelqu'un qui a délibérément entravé la vérification, y compris la participation de nos observateurs, et qui lui-même montre si peu d'égards pour le Secrétaire général, a-t-il le droit de se poser ici en défenseur de l'intégrité du Secrétaire général? Quelqu'un qui a annoncé publiquement qu'il ne tiendrait pas compte des conclusions de la mission d'enquête des Nations Unies a-t-il le droit d'accuser un autre de méconnaître ces conclusions?

43. Le Gouvernement des Philippines ne peut se désintéresser des conclusions de ses propres observateurs ni se dissimuler le fait que les groupes d'enquêteurs des Nations Unies n'ont pas appliqué strictement les dispositions de l'Accord de Manille. Le Secrétaire général a été obligé de fonder ses conclusions sur les données qui lui ont été soumises par sa mission d'enquête. Nous ne contestons pas ses conclusions, mais nous nous élevons contre la façon dont l'enquête a été menée et dont le rapport a été préparé. Il s'agissait là d'un cas où la conduite de l'enquête était peut-être encore plus importante que ses résultats. Il importait que l'enquête sur les vœux de la population soit non seulement honnête mais paraisse aussi l'être.

44. En ce qui concerne le rapport de la Mission des Nations Unies concernant la Malaisie, il suffit de le consulter pour voir qu'il a été préparé trop rapidement, sans la minutie et l'objectivité que l'on est en droit d'attendre d'un document des Nations Unies. J'ai donc fait connaître au Secrétaire général les réserves que nous formulons au sujet du rapport, mais nous nous sommes abstenus délibérément de prendre d'autres mesures par égard pour la position du Secrétaire général et en raison des difficultés que, de son propre aveu, il a rencontrées dans l'accomplissement de son mandat. Il a la certitude que nous comprenons sa position, et nous lui savons gré de comprendre la nôtre. Il sait que nous n'avons pas mis en cause l'appréciation qu'il a donnée lorsque nous avons décidé de différer la reconnaissance du nouvel Etat de Malaisie, ce qui revient à dire en réalité que nous sommes rien moins que satisfaits de la manière dont l'enquête a été menée et dont le rapport a été préparé.

45. En parlant de la nouvelle Malaisie, j'ai employé à dessein l'expression "nouvel Etat". C'est ainsi que l'envisageaient ses fondateurs et aussi la Commission d'enquête de 1962 sur le Bornéo septentrional et le Sarawak — la Commission Cobbold —, qui a recommandé sa création dans les termes suivants:

"Nous avons examiné la Constitution de la Fédération de Malaisie et nous avons conclu qu'elle pouvait servir de base à la création de la Malaisie. Les amendements nécessaires une fois apportés à la Constitution, nous envisageons l'entrée des deux territoires de Bornéo dans la Fédération. Par leur admission, la Fédération de Malaisie actuelle cessera d'exister en tant qu'entité politique et sera remplacée par la nouvelle Fédération de Malaisie^{7/}."

46. Pour les Philippines, ce n'est pas là seulement une question de nomenclature ou de subtilités juridiques. Des intérêts nationaux d'une importance vitale sont en jeu, au premier chef nos revendications sur le Sabah ou Bornéo septentrional, l'un des territoires qui ont été incorporés dans le nouvel Etat de Malaisie.

47. Je ne prendrai pas le temps de l'Assemblée en analysant les fondements juridiques et historiques sur lesquels reposent nos revendications. La déclaration que nous avons faite à ce sujet à la dix-septième session ordinaire demeure entièrement

valable. Je voudrais seulement rappeler les termes du paragraphe 12 de l'Accord de Manille:

"Les Philippines ont précisé que leur position à l'égard de l'incorporation du Bornéo septentrional dans la nouvelle Fédération de Malaisie est subordonnée à la suite qui sera donnée aux revendications des Philippines sur le Bornéo septentrional" et que "l'incorporation du Bornéo septentrional dans la Malaisie ne saurait préjuger ni nos revendications ni aucun des droits qui en découlent."

48. Le Gouvernement des Philippines juge insuffisante une simple déclaration selon laquelle le nouvel Etat de Malaisie accepte les engagements que l'ancienne Fédération de Malaisie a contractés en vertu de l'accord conclu à Manille. Ce qu'il faut, c'est que le nouvel Etat de Malaisie s'engage formellement et explicitement à coopérer aux règlements pacifiques des revendications des Philippines sur le Bornéo septentrional. De plus, il faut convenir de modalités de règlement acceptables pour les parties.

49. On se souviendra que le Premier Ministre, le Tunku Abdul Rahman, a signé l'Accord de Manille au nom de la Fédération de Malaisie, c'est-à-dire d'un Etat qui ne comprenait pas le Bornéo septentrional et qui n'était donc pas directement en cause dans le différend. En fait, l'engagement contracté par la Fédération de Malaisie consistait en une simple promesse de se joindre à l'Indonésie et aux Philippines pour demander au Gouvernement du Royaume-Uni de consentir à rechercher une solution juste et rapide du différend. Dans ces conditions, une déclaration selon laquelle la nouvelle Fédération de Malaisie accepte les obligations qui incombaient à l'ancienne Fédération de Malaisie en vertu de l'Accord de Manille donnerait lieu à des malentendus. En réalité, le nouvel Etat de Malaisie a pris la succession du Gouvernement du Royaume-Uni pour ce qui est de l'autorité sur le Bornéo septentrional. C'est en cette nouvelle qualité de successeur du Gouvernement du Royaume-Uni dans le Bornéo septentrional que la nouvelle Fédération de Malaisie a été invitée par notre gouvernement à convenir d'une procédure précise pour le règlement de notre revendication.

50. Le Gouvernement du Royaume-Uni, tout en considérant que nos revendications étaient peu fondées, a néanmoins méconnu les demandes répétées que nous lui avons adressées pour qu'il accepte dans cette affaire l'une quelconque des méthodes de règlement pacifique mentionnées dans la Charte, en particulier la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice. Nous espérons que la Malaisie se montrera plus disposée que le Royaume-Uni à tenir compte de nos appels renouvelés en faveur du respect des règles du droit.

51. Ce que le Royaume-Uni a fait en matière de décolonisation est admirable à bien des égards. Parmi les grandes puissances coloniales, il a agi avec sagesse et, à dessein, promptement, pour que ses nombreux territoires dépendants puissent s'engager sur le chemin de la liberté. Dans le cas particulier de la Malaisie, il n'est que juste de souligner le fait suivant: le Royaume-Uni, qui n'avait jamais permis jusque-là à des fonctionnaires de l'Orga-

^{7/} Voir Report of the Commission of Enquiry, North Borneo and Sarawak, 1962, Londres, H. M. Stationery Office, Cmnd 1794, par. 148.

nisation des Nations Unies de se rendre dans l'un quelconque de ses territoires non autonomes pour enquêter sur la situation qui y régnait, a consenti à admettre une mission d'enquête des Nations Unies au Sarawak et au Sabah. Mais, après avoir pris cette décision sans précédent, les autorités du Royaume-Uni ont cherché à l'annuler ou à la rendre inopérante de la manière déjà décrite. Il est regrettable que l'on n'ait pas laissé un précédent aussi encourageant se développer complètement sous le signe de la bonne foi. Le différend ridicule au sujet de nos observateurs semble corroborer le soupçon qu'un piège a été tendu délibérément à l'Indonésie et aux Philippines pour les obliger à contester les conclusions de la mission des Nations Unies, ce qui met nos deux pays en désaccord avec l'Organisation des Nations Unies comme avec la Malaisie.

52. Ce serait incroyable si ce n'était pas simplement un exemple de la vieille tactique impérialiste: "Diviser pour régner." Aucune puissance coloniale n'a jamais renoncé délibérément et de plein gré à exercer sa domination sur un autre pays ou un autre peuple. Quand une puissance coloniale se retire, en fait, à la suite d'une sérieuse menace ou d'une pression énergique, elle cherche à limiter les pertes le plus possible et à conserver dans une certaine mesure, en les camouflant, sa puissance et son influence anciennes. Parfois elle pose des pièges destinés à semer la suspicion, les dissensions et les conflits parmi ceux qu'elle quitte. Je citerai à ce propos un commentaire perspicace que l'on trouve dans un éditorial intitulé "Nouvelle Malaisie", qui a paru dans le journal Dawn à Karachi (Pakistan), le 19 septembre 1963:

"L'une des leçons de l'histoire d'après guerre est que l'impérialisme laisse invariablement derrière lui un héritage de dissensions et de troubles dans les pays qu'il a dominés et mal gouvernés. Dans notre pays" — c'est-à-dire au Pakistan — "rares sont ceux qui pourront oublier qu'en partant les Britanniques ont fait cadeau du problème du Cachemire au Pakistan et à l'Inde, les deux successeurs de l'ancien Empire britannique des Indes, et qu'ils ont semé les germes d'une hostilité permanente entre les deux pays. Avec ce souvenir, encore tout frais à leur mémoire, de ce que font les colonialistes lorsqu'ils doivent plier bagage et rentrer chez eux, les Pakistanais comprennent fort bien les motifs de la politique suivie par le Royaume-Uni au moment de se retirer de la région du Bornéo septentrional. Si le colonialisme laisse des difficultés derrière lui, il aura peut-être des chances de s'assurer des avantages qu'il ne pourrait pas obtenir autrement."

53. Les réflexions de cet ordre que l'on peut faire à propos du Cachemire et de la Malaisie sont tout aussi valables dans le cas de la Palestine, de l'Indochine et du Congo.

54. Dans le différend relatif à la Malaisie, nous avons à choisir entre une politique qui aurait semé les germes d'une haine durable entre les trois pays d'origine malaise et qui aurait complètement détruit le Maphilindo, et une autre qui risque de refroidir momentanément les relations entre les trois pays tout en mettant en veilleuse l'idée du Maphilindo. D'une

façon plus générale, nous avons à choisir entre une décision qui nous aurait fait participer à un acte de confrontation et une décision qui nous aide à détendre une situation explosive et à décourager une intervention extérieure qui ferait de l'Asie du Sud-Est le théâtre d'une nouvelle guerre.

55. Dans le tour de force diplomatique qui a donné naissance au Maphilindo, le rôle des Philippines a été celui d'un ami commun, d'un intermédiaire fraternel et d'un interlocuteur loyal. Ce rôle demeure le nôtre aujourd'hui.

56. Nous avons choisi non pas entre l'Indonésie et la Malaisie, mais entre l'un de ces deux pays seulement, et l'un et l'autre ensemble. Nous continuons à avoir foi dans le Maphilindo.

57. Le Maphilindo fut une magnifique improvisation. Mais en réalité, c'était l'aboutissement des rêves de nombreuses générations de héros philippins et d'autres héros malais. Ces rêves ont trouvé dans le Président Macapagal leur architecte et leur réalisateur prédestiné.

58. Le nouvel édifice, encore inachevé, du Maphilindo a été endommagé par ceux qui ne l'aiment pas et ne l'ont jamais aimé. Mais, avec foi et patience, avec clairvoyance et énergie, nous reconstruirons un Maphilindo plus fort et plus stable qu'auparavant, une demeure plus majestueuse pour nos peuples d'Asie du Sud-Est que nous ne l'avions envisagé au départ.

59. La crise actuelle de la Malaisie constitue la première épreuve réelle de la capacité qu'ont les trois pays du Maphilindo de surmonter leurs divergences de vues et d'empêcher celles-ci de se durcir et de dégénérer en une hostilité permanente. En terminant, je dirai donc à nos frères malais et indonésiens: "N'écoutez pas les conseils de ceux qui souhaitent nous diviser et maintenir la division entre nous. Nous les avons écoutés trop longtemps. Trop longtemps ils ont profité de nos dissensions. Ils s'en iront d'ici, mais l'Asie du Sud-Est est notre patrie et nous y vivrons unis pour l'éternité. Promettons ici, à la face du monde entier, de demeurer ensemble en frères et en voisins, de faire front fiers et sans crainte."

60. M. LANGE (Norvège) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à l'unanimité à vos hautes fonctions et d'exprimer la satisfaction que nous éprouvons tous d'avoir le privilège de bénéficier de votre sage direction pour nos délibérations.

61. J'ai écouté avec le plus vif intérêt les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune. A mon tour, je me permettrai de présenter quelques observations sur la situation mondiale telle qu'elle apparaît actuellement à une petite nation se trouvant aux confins septentrionaux de l'Europe.

62. Il y a moins d'un an, le monde était au bord de la catastrophe. Aujourd'hui, nous nous réunissons dans une atmosphère peut-être plus détendue et plus encourageante qu'au cours d'aucune des 17 assemblées précédentes. Nous avons l'impression très nette — et je crois sincèrement que cette impression

est justifiée — que le danger d'une guerre générale a considérablement diminué. Le monde et ses dirigeants comprennent que, dans les conditions actuelles, on ne peut manifestement pas utiliser une guerre générale pour servir des ambitions politiques ou des intérêts nationaux ou encore pour régler des problèmes internationaux.

63. Devant le potentiel de destruction des armes modernes, les dirigeants responsables ont été forcés d'aboutir à la conclusion qu'il n'y a pas d'autre choix que la paix. C'est en cela que réside le changement important et décisif survenu dans la situation internationale. Nous espérons tous que nous sommes entrés maintenant dans une période où les négociations, la conciliation et, en fin de compte, la coopération remplaceront peu à peu les récriminations mutuelles et la propagande effrénée qui ont caractérisé la période de guerre froide.

64. Le traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau a été accueilli en Norvège avec une grande satisfaction. Il a calmé les craintes qu'inspirait la pollution toujours croissante de notre milieu et, ce qui peut à la longue se révéler encore plus important, il a créé un climat politique plus favorable. Certes, les effets psychologiques positifs du traité ne sauraient être sous-estimés. Nous nous réjouissons donc de savoir que plus de 100 nations ont déjà signé cet instrument et nous espérons que les nations qui ne se sont pas encore décidées à le faire suivront bientôt cet exemple.

65. Nous comprenons néanmoins que le traité d'interdiction limitée des essais ne résout à lui seul aucun des problèmes politiques fondamentaux en présence desquels le monde se trouve aujourd'hui. C'est un premier pas dans la bonne direction. Ce traité devra être suivi d'autres accords concrets, tendant par exemple à réduire le risque d'une guerre accidentelle ou résultant d'une erreur de calcul et à limiter le danger des attaques par surprise. A mon avis, il est de bon augure que nous puissions déjà nous féliciter qu'il ait été convenu en principe de ne pas mettre des armes nucléaires en orbite dans l'espace extra-atmosphérique.

66. Maintenant notre tâche à tous est de mener nos débats pendant la dix-huitième session de l'Assemblée générale de façon telle qu'ils contribuent à créer un climat propice à de nouvelles négociations fructueuses sur d'autres problèmes internationaux non encore réglés et en particulier sur le désarmement général et complet.

67. Il est fort possible que, dans les années à venir, l'année 1963 et la présente session de l'Assemblée générale soient considérées comme le point de départ de négociations constructives entre les grandes puissances. Pour nous, Européens, une occasion capitale de mettre à l'épreuve la sincérité des grandes puissances et le caractère durable de l'amélioration survenue dans la situation internationale existe au cœur même de notre continent. La capacité des puissances responsables de régler le problème allemand, ou tout au moins de créer des conditions permettant d'aboutir un jour à une solution conforme au principe du droit à l'autodétermination, sera la preuve de leur

désir sincère de parvenir à une détente internationale. Et, tandis que l'on continuera de rechercher une solution définitive, la liberté et la paix des habitants de Berlin-Ouest devront être préservées.

68. Tant que l'on n'aura pas trouvé un règlement raisonnable et juste en Europe centrale, le continent européen ne connaîtra pas de repos. Il faut espérer que le sens des réalités et des responsabilités grâce auquel la crise cubaine de 1962 a fait place à la situation encourageante de 1963 et qui a rendu possible l'accord interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère et sous l'eau prévaudra également dans la situation dangereuse qui existe en Europe centrale.

69. Je m'efforcerais maintenant d'évaluer la situation dans laquelle nous nous trouvons en tant qu'organisation. La plupart des nouveaux Etats Membres s'adressent aux Nations Unies lorsqu'ils ont besoin d'aide pour défendre leur intégrité internationale et ils cherchent également à obtenir, par l'entremise des organismes des Nations Unies, une assistance en vue du développement de leur économie. Mon gouvernement se félicite de cet élargissement progressif des fonctions et des tâches des Nations Unies. Notre politique a toujours visé et elle vise encore à favoriser le renforcement des Nations Unies en tant qu'instrument de paix et de prospérité.

70. D'autre part, nous ne devons pas perdre de vue les limites inhérentes à la capacité et aux possibilités de notre organisation. Il y a des situations qui, de par leur nature même, ne se prêtent pas au genre d'assistance que les Nations Unies peuvent fournir. Je songe aux problèmes et aux situations qui mettent directement en jeu les intérêts vitaux et les responsabilités spéciales des grandes puissances et où l'action discrète de la diplomatie traditionnelle peut offrir de meilleures perspectives de succès.

71. Il y a d'autres problèmes internationaux où les positions des parties intéressées se sont peut-être raidies au point où de nouveaux efforts déployés par l'entremise des Nations Unies ou par d'autres voies risquent fort de ne pas aboutir. J'ai déjà parlé du profond soulagement que la détente internationale a apporté au gouvernement et au peuple norvégiens. J'ajouterai que mon gouvernement adresse un fervent appel aux grandes puissances pour qu'elles réexaminent leurs positions sur les problèmes internationaux en suspens, dans l'espoir qu'elles s'apercevront que leurs positions rigides n'ont plus la même importance pour elles.

72. De même, les petites nations qui seraient parties à des conflits locaux de longue date peuvent fort bien découvrir, après avoir réévalué leurs positions initiales, qu'elles ne sont plus aussi justifiées et n'ont plus la même importance qu'au moment où le conflit a surgi. Il existe aussi un certain nombre de conflits, de situations comparées fort justement à des "plantes vivaces" par M. Lester Pearson, premier ministre du Canada, dont les Nations Unies demeurent saisies. Dans ces cas, l'Organisation doit aider les parties à envisager les questions litigieuses sous un nouvel angle.

73. Au cours de l'année écoulée, nous avons eu une nouvelle preuve de la capacité remarquable qu'a notre organisation d'entreprendre des tâches relatives au maintien de la paix dans des conflits internationaux limités et de s'acquitter de ces tâches d'une manière pratique et efficace.

74. Le Secrétaire général a agi promptement et avec compétence, conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte. Je tiens à lui rendre un hommage très sincère pour les efforts qu'il a déployés avec abnégation au service des Nations Unies et qui ont été couronnés de succès. La façon pratique et dynamique dont il aborde les divers problèmes mérite l'appui sans réserve des Etats Membres.

75. En disant cela, je songe particulièrement au succès obtenu par les Nations Unies au Congo en 1963. D'après le dernier rapport que nous a soumis le Secrétaire général^{8/} et la demande du Gouvernement congolais^{9/}, il semblerait que la phase militaire de l'Opération des Nations Unies au Congo puisse être terminée avec succès au milieu de l'année 1964 au plus tard.

76. Bien que cette activité en faveur du maintien de la paix ait mis fortement à contribution les ressources financières des Nations Unies, nous estimons que l'Organisation ne doit pas rejeter la demande du Gouvernement congolais en vue du maintien de la présence militaire des Nations Unies. Le Gouvernement norvégien est prêt à recommander à son Parlement que la Norvège assume une part raisonnable des dépenses qu'entraînera le maintien de la présence des Nations Unies au Congo pendant les six premiers mois de 1964 sur la base du système de financement que 15 nations africaines viennent de proposer à la Cinquième Commission [voir A/C.5/L.793/Corr.1 et Add.1 et 2].

77. En Norvège de même qu'au Danemark et en Suède, l'administration militaire nationale procède depuis quelque temps aux préparatifs nécessaires en vue de la formation d'une force d'alerte nordique que les Nations Unies pourraient utiliser pour des opérations futures en vue du maintien de la paix. La composition de cette force, qui comprendrait des unités sanitaires et du génie, lui permettra également de rendre des services lorsque l'on aura besoin d'une aide internationale en cas de catastrophes telles que les tremblements de terre, les inondations, etc. Mon gouvernement est très satisfait de voir que d'autres pays, dont la Finlande, le Canada et les Pays-Bas, mettent également sur pied des forces d'alerte analogues.

78. Je tiens à souligner que la création de forces d'alerte n'oblige pas et ne saurait naturellement pas obliger les Nations Unies à les utiliser entièrement ou en partie, lors d'opérations futures en vue du maintien de la paix. Cela ne veut pas dire non plus que les Nations Unies pourront les employer automatiquement. Comme c'est le cas depuis la création de la Force d'urgence des Nations Unies

au Moyen-Orient, les Nations Unies devront chaque fois adresser une demande aux gouvernements intéressés.

79. L'utilité des forces d'alerte réside dans le fait que le Secrétaire général et ses conseillers militaires savent d'avance quels sont les effectifs disponibles et peuvent en tenir compte dans les plans qu'ils élaborent. Les nations créant des forces d'alerte peuvent préparer les unités en ce qui concerne l'entraînement, les cours de langues étrangères, l'habillement, l'équipement, les services médicaux, etc. Bref, la formation de forces d'alerte, telle que nous la concevons, met à profit l'expérience pratique tirée d'un certain nombre d'opérations conduites en vue du maintien de la paix et, par des mesures appropriées, pare aux risques et aux inconvénients de l'improvisation dans les opérations futures de maintien de la paix.

80. A ce propos, je m'associe à la déclaration que le Ministre des affaires étrangères de Suède a faite à la 1222ème séance et où il a recommandé que les moyens de planification qui existent au Secrétariat pour les opérations de maintien de la paix soient accrus en mettant le personnel nécessaire à la disposition du Conseiller militaire du Secrétaire général.

81. En tant que corollaire indispensable à une meilleure planification militaire des opérations futures en vue du maintien de la paix, je voudrais signaler les mesures tendant à améliorer et à renforcer la situation financière de l'Organisation. Naturellement, à moins que les Etats membres ne versent les contributions dont ils sont redevables conformément à la Charte, les décisions relatives aux opérations de maintien de la paix ne pourront être mises à exécution. Nous sommes très préoccupés de voir que certains Etats Membres ne s'acquittent pas des obligations financières que la Charte leur impose.

82. Je tiens à exprimer notre gratitude aux Etats Membres d'Afrique et d'Asie de l'apport considérable qu'ils nous ont fourni lorsqu'il s'est agi de trouver des solutions aux problèmes financiers de l'ONU. Nous avons constaté avec respect que les nouvelles nations, en dépit de leurs ressources limitées et des sérieuses difficultés de paiement qu'elles rencontrent, ont payé intégralement les contributions dont elles étaient redevables. De nombreux pays ont également puisé dans leurs ressources financières limitées pour souscrire aux bons des Nations Unies afin d'aider l'Organisation à surmonter la grave crise financière qu'elle a traversée l'an dernier.

83. Nous espérons sincèrement que les quelques Etats Membres qui sont en retard dans leurs paiements en raison des objections politiques ou juridiques qu'ils élèvent contre une ou plusieurs activités dûment autorisées des Nations Unies s'acquitteront de leurs obligations financières. Il serait très regrettable qu'à une époque marquée par une amélioration générale des relations internationales l'Organisation des Nations Unies se voit plongée dans une crise constitutionnelle grave en relation avec l'Article 19 de la Charte, faute du paiement de certaines sommes qui sont certainement insignifiantes par rapport aux ressources financières des Etats Membres en cause. Un certain optimisme semble

^{8/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-huitième année, Supplément pour juillet, août et septembre 1963, document S/5428.

^{9/} Ibid., document S/5428, annexe I.

cependant se justifier puisque plusieurs Etats qui sont en retard dans leurs versements ont eu récemment, d'une manière générale, une attitude plus positive et empreinte d'un plus grand esprit de coopération à l'égard des travaux des Nations Unies.

84. La position générale de la Norvège sur le colonialisme et sur la discrimination raciale est bien connue. Au cours des quelques derniers mois, nous avons exposé nos vues au Conseil de sécurité sur le problème de la Rhodésie du Sud et nous avons pris part aux décisions adoptées au sujet des territoires portugais d'Afrique et de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain.

85. Nous déplorons qu'il y ait encore des pays qui n'ont pas compris le caractère positif du processus de la décolonisation. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies doit aider à compléter le processus de libération des peuples dépendants d'Afrique, en éliminant notamment l'inhumaine politique de l'apartheid. Il faut espérer que le Gouvernement de l'Afrique du Sud tiendra compte dans son propre intérêt du sérieux avertissement que lui a donné le 7 août 1963 le Conseil de sécurité en ce qui concerne l'apartheid^{10/}. Nous prions instamment ce gouvernement de modifier sa politique de façon à donner à toute la population de l'Afrique du Sud, quelles que soient sa race ou sa religion, des chances égales pour que tous ses membres vivent dans une société libre et démocratique. Si, cependant, le Gouvernement de l'Afrique du Sud continue de poursuivre son odieuse politique d'apartheid, avec toutes les mesures de répression qu'elle comporte, nous craignons que cela ne puisse conduire qu'à une catastrophe internationale. Nous pensons donc que la principale tâche de l'Organisation des Nations Unies doit être de continuer à s'efforcer de prendre des mesures susceptibles d'influencer le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour qu'il modifie son attitude.

86. De plus, je voudrais insister sur le fait que nous pensons que c'est aux Etats Membres individuellement qu'il incombe dans leurs relations avec la République sud-africaine d'agir conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies, en défendant les droits et les libertés de l'homme.

87. Comme l'a mentionné le Ministre des affaires étrangères de Suède dans son intervention du 1er octobre 1963, les ministres des affaires étrangères du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Suède et de la Norvège ont récemment été invités par le Gouvernement sud-africain à se rendre dans ce pays et à se familiariser avec les conditions de vie en Afrique du Sud. Ces cinq pays ont décliné l'invitation. Tout en le regrettant, nous avons pensé qu'une visite à l'époque actuelle n'aiderait pas à progresser vers une solution conforme aux objectifs et aux principes de l'Organisation des Nations Unies.

88. Ce que l'on demande au Gouvernement sud-africain, ce n'est pas de lancer des invitations pour étudier les conditions existantes — que nous connaissons tous — mais plutôt de changer sa politique et de renoncer à l'apartheid, à l'établissement forcé de Bantoustans, à une séparation éventuelle du territoire, et à évoluer rapidement vers le respect

des droits et des libertés fondamentales de l'homme. Si l'on pouvait noter un tel changement, les invitations seraient bien accueillies et acceptées et je suis certain que toute demande raisonnable d'assistance pendant la période de transition, adressée soit à l'Organisation des Nations Unies, soit aux Etats Membres, serait considérée avec sympathie.

89. Lorsque le Conseil de sécurité étudiera de nouveau la question de l'apartheid, le principe de base qui guidera la délégation norvégienne sera de contribuer à la mise en œuvre de toutes les décisions que le Conseil estimera devoir adopter. Nous pensons qu'il faut éviter d'utiliser le Conseil à des fins de propagande ou de démonstration, et nous ne pouvons concevoir une défaite plus grande dans la longue lutte que mène l'Organisation des Nations Unies contre l'apartheid que de laisser le Conseil de sécurité dans l'impossibilité d'agir.

90. J'ai déjà parlé du processus de la décolonisation et j'espère que dans un avenir proche nous verrons l'aboutissement de cette évolution historique. Ce processus n'est pas terminé, cependant, lorsque les anciens peuples coloniaux accèdent à l'indépendance et à la liberté. Le retard dans le domaine du niveau de vie et du bien-être entre les pays riches et les pays moins développés, aujourd'hui, est le fait le plus frappant auquel nous avons à faire face sur la scène mondiale. Il est choquant de constater que ce retard qui les sépare ne fait que s'accroître. Rattraper ce retard et assurer une distribution plus équitable des ressources et des revenus du monde constitue sans aucun doute le principal problème de la décennie actuelle.

91. L'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle important et même vital dans ce qu'il est convenu de qualifier le problème Nord-Sud de notre temps. Ceux d'entre nous dont l'économie a atteint un stade avancé de développement doivent maintenant à leur tour accroître les ressources de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte qu'elle mène contre la pauvreté et la misère.

92. Etant donné les incroyables progrès scientifiques accomplis pendant ce siècle, les évaluations malthusiennes pessimistes des ressources mondiales ont cédé le pas à des prévisions plus optimistes. A cet égard, la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technologie dans l'intérêt des régions peu développées a attiré notre attention sur les possibilités qu'il y a d'accélérer le progrès économique au moyen de l'exploitation du potentiel scientifique et technologique. Je pense que nous pouvons affirmer aujourd'hui que les ressources mondiales sont si immenses que leur exploitation complète et rationnelle permettrait de répondre d'une manière suffisante aux besoins d'une population mondiale sans cesse croissante. Mais une telle exploitation rationnelle et un usage équitable des richesses mondiales exigent la connaissance exacte de la nature et de l'étendue de ces richesses.

93. Il me semble par conséquent qu'en abordant ce problème il convient peut-être essentiellement de déployer un effort international considérable pour étudier systématiquement les ressources mondiales. Le succès de l'Année géo-physique internationale,

^{10/} Ibid., document S/5386.

il y a quelques années, a prouvé que des progrès remarquables peuvent être accomplis lorsque les nations, grandes et petites, mettent en commun leurs ressources et leurs capacités scientifiques. Pourquoi ne pas organiser par l'intermédiaire des institutions de la famille des Nations Unies une étude à l'échelle mondiale des richesses et des besoins de l'humanité?

94. L'accroissement économique et les niveaux de vie élevés exigent également le développement des ressources humaines au moyen de l'enseignement. L'enseignement est un domaine qui mérite la plus haute priorité dans les problèmes d'assistance internationale. Le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture intitulé "campagne mondiale pour l'instruction universelle" met en lumière les tâches qu'il reste à accomplir dans le domaine de l'enseignement élémentaire.

95. Ce qui est plus critique encore pour les nations nouvellement indépendantes d'Asie et d'Afrique, c'est le manque de personnel qualifié pour servir en qualité d'administrateurs, de techniciens, de représentants des professions libérales, de chefs d'industries et d'ouvriers spécialisés — en un mot de gens qui puissent faire un usage efficace des ressources physiques.

96. L'élimination de l'analphabétisme est une tâche immense, mais elle est insuffisante. L'enseignement secondaire supérieur et la formation professionnelle ne sont pas moins importants. Nous nous trouvons placés devant de nouveaux problèmes exigeant des efforts accrus et des ressources encore plus grandes.

97. Un autre aspect essentiel et très urgent du développement économique est l'ensemble des problèmes ayant trait au commerce entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. En décidant de réunir une Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, notre organisation a assumé de nouvelles responsabilités. Nous nous félicitons de cette décision puisqu'il est nécessaire de rechercher constamment de nouveaux moyens de corriger les anomalies qui se manifestent dans le système actuel du commerce international, et qui sont défavorables aux intérêts économiques des pays en voie de développement. Nous espérons que la prochaine conférence aboutira à une coopération internationale plus étroite et ouvrira la voie à un progrès plus grand pour assurer une sécurité économique collective. Il est de l'intérêt des pays industrialisés de coopérer de manière constructive et positive à la réalisation de cet objectif.

98. Depuis plus de 10 ans, les grandes puissances ont éprouvé le besoin de consacrer une part importante de leurs ressources matérielles et humaines à la défense de leurs intérêts qui sont en jeu dans le conflit entre l'Est et l'Ouest. L'amélioration du climat international en général et, plus encore, le désir explicite de l'Est et de l'Ouest de poursuivre les dialogues et les négociations nous permettent d'espérer que les ressources humaines et matérielles pourront être économisées. Nous estimons pour notre part qu'une grande partie de ces économies devraient être consacrées à la recherche d'une solution du problème Nord-Sud.

99. M. SPAAK (Belgique): Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de joindre mes félicitations à toutes celles qui vous ont déjà été adressées pour votre brillante élection. Permettez-moi de vous dire que nous sommes heureux à servir cette année sous vos ordres et je souhaite que votre étoile, qui paraît être une bonne étoile, vous permette de conduire jusqu'à la fin les travaux de cette assemblée dans une atmosphère de concorde et de compréhension.

100. Lors de la dix-septième session, dans le discours que j'ai prononcé à cette tribune [1138ème séance], j'ai essentiellement abordé trois sujets: les rapports entre l'Est et l'Ouest, les problèmes que pose encore la décolonisation et les problèmes du Marché commun. Je ne ferai preuve cette année d'aucune originalité, je m'excuse de me répéter, mais ce sont les mêmes sujets que j'entends traiter devant vous. J'entends faire le point sur ce qui s'est passé depuis l'année dernière, mais je traiterai mes sujets dans un ordre différent, car leur importance me paraît avoir changé. Aujourd'hui, on parle moins du Marché commun, mais on parle infiniment plus des relations entre l'Est et l'Ouest. C'est donc par le Marché commun que je vais commencer, gardant les problèmes de la détente pour la fin.

101. Je ne compte pas vous expliquer longuement l'histoire intérieure du Marché commun dans l'année qui vient de s'écouler. Je ne vous parlerai pas de la crise que nous avons connue, de l'échec des négociations avec le Royaume-Uni. Je vous dirai seulement que malgré cet échec et malgré les difficultés que nous avons rencontrées, la vie du Marché commun se déroule d'une manière quasi normale. Nous avons opéré de nouvelles réductions de droits intérieurs, nous avons signé un Accord d'association avec la Turquie, nous avons mis au point définitivement et signé l'important Accord d'association avec 18 pays d'Afrique et, malgré les difficultés, nous avons fait quelques progrès dans le domaine de l'agriculture.

102. Les chiffres sont là pour marquer notre succès. Entre 1958 et 1962, le commerce intercommunautaire, les échanges entre partenaires des Six a augmenté de 97 p. 100. Mais je sais que ce n'est pas là votre préoccupation essentielle. L'année dernière, un grand nombre de représentants avaient marqué leurs craintes devant un Marché commun égoïste et protectionniste et, dans mon discours, je m'étais efforcé à la fois d'indiquer que je comprenais ces craintes et ces inquiétudes et que, d'autre part, je pensais qu'elles n'étaient pas, tout au moins pour le moment, fondées.

103. Ce diagnostic que je considère comme un diagnostic optimiste, je puis le confirmer cette année. En réalité, malgré ou peut-être même à cause du développement spectaculaire de notre commerce intérieur et du haut standing de vie qu'ont atteint les pays de l'Europe des six, notre développement n'a pas nui, au contraire, au commerce international, et le chiffre de nos échanges avec le monde extérieur a augmenté dans une proportion de 39 p. 100, ce qui est supérieur à la moyenne de l'augmentation du commerce international.

104. Ce qui vous intéressera peut-être davantage et ce qui dans tous les cas, dans mon esprit, me paraît être un argument déterminant pour montrer, pour prouver — je crois pouvoir le dire — qu'à l'heure présente la Communauté économique européenne ne se livre pas à une politique protectionniste, c'est que les importations à l'intérieur de la Communauté ont augmenté sensiblement plus rapidement que les exportations. Je viens de dire que les importations avaient augmenté de 39 p. 100; les exportations, par contre, n'ont augmenté que de 29 p. 100 et, ce qui est frappant, ce qui je crois est déterminant, c'est que le déficit de la balance commerciale de la Communauté à l'égard de l'ensemble du monde ne cesse de croître. Ce déficit était de 245 millions de dollars en 1958; il est passé à 1 700 millions de dollars en 1962 et, pour les six premiers mois de l'année 1963, il avait atteint 1 574 millions de dollars, ce qui est un chiffre impressionnant et ce qui établit d'une manière péremptoire qu'il y a maintenant, pour la Communauté, un problème de déficit de sa balance commerciale qui se pose, et que jusqu'à présent — je le répète sans cesse — les pays extérieurs n'ont pas à se plaindre de notre politique.

105. Je ne veux pas contester, cependant, qu'il n'y ait peut-être une ombre à ce tableau ou que, pour être plus précis, il n'y ait peut-être une inquiétude qui pourrait grandir à juste titre. Les problèmes de l'agriculture se posent aujourd'hui en Europe comme ils se posent dans beaucoup d'autres pays. L'événement sociologique peut-être le plus important est maintenant dans nos contrées l'esprit revendicatif des agriculteurs; ces derniers exigent, à juste titre, une vie décente; ils réclament des avantages identiques à ceux dont bénéficie la classe ouvrière. C'est un grand problème économique qui se pose, mais c'est surtout un problème social.

106. Il y a moyen de tenir compte de leurs revendications et d'y faire face assez aisément; il suffit de fixer, pour les produits agricoles, des prix rémunérateurs. Cette solution serait bonne si l'on pouvait en même temps limiter la quantité des productions; mais cette politique de limitation n'est voulue ni par les agriculteurs, ni par les gouvernements — si bien que, dans nos pays, le problème des surplus agricoles commence à se poser d'une manière impérative. Le danger des surplus agricoles, c'est qu'ils conduisent presque fatalement soit à une exportation subventionnée, soit à un protectionnisme. Tous ces dangers, nous ne pouvons pas le contester, existent; mais ce ne sont pas des dangers uniquement européens. La politique agricole se présente avec les mêmes caractéristiques à peu près dans tous les grands pays. C'est donc, j'en suis convaincu, une solution mondiale qui doit être recherchée. D'ailleurs, cette solution mondiale s'impose dans un monde où certains pays connaissent les problèmes de surplus et où tant d'autres pays connaissent encore le problème plus difficile, plus redoutable et plus cruel d'arriver à nourrir d'une manière satisfaisante leur population. C'est seulement dans une grande confrontation mondiale, où les problèmes agricoles seront étudiés par tous, qu'une solution digne de notre temps pourra être trouvée.

107. Le succès de notre marché commun ne doit pas limiter notre volonté d'étudier et de résoudre les autres problèmes. Personnellement, je suis partisan — et partisan convaincu — de la Conférence mondiale du commerce^{11/} qui va se tenir sous l'égide de notre organisation. Je souhaite que cette conférence ne se borne pas à la discussion de certains problèmes tarifaires et techniques. Ce qu'il faut, c'est que cette conférence aborde — et aborde courageusement, avec audace et imagination — les grands problèmes qui se posent notamment pour les pays sous-développés.

108. Il me semble que les trois objectifs principaux devraient être de trouver une solution au problème si essentiel de la stabilité des prix de certaines productions agricoles, au problème du développement progressif de l'industrie des pays en voie de développement et enfin au problème d'une réduction sensible des charges financières qui pèsent trop lourdement sur ceux que nous avons aidés dans le passé. C'est, dans tous les cas, dans cet esprit de loyale collaboration que le Gouvernement belge compte participer à cette grande conférence mondiale.

109. J'aborde maintenant les problèmes africains et je constate que l'optimisme modéré que j'avais pu témoigner à cette tribune l'an dernier s'est confirmé. Je crois pouvoir dire — et j'espère que le Premier Ministre du Congo qui parlera bientôt confirmera mes affirmations — que les relations entre la Belgique et le Congo durant cette dernière année n'ont pas cessé, bien qu'il y ait encore de grands problèmes à résoudre et des difficultés à surmonter, de s'améliorer.

110. Depuis la dernière session, nous avons résolu au Congo ce qui était la crise essentielle: nous avons mis fin à la sécession du Katanga. A cet égard, je voudrais me permettre de rendre un hommage particulier au Secrétaire général et d'affirmer devant cette assemblée que la solution qui a finalement triomphé n'aurait pas pu être trouvée sans son concours. Bien sûr, nous avons échangé à différentes époques beaucoup de télégrammes; nous avons quelquefois polémique par communiqués. Ce que je veux dire, c'est que nous avons la même bonne volonté et la même bonne foi, que nous voulions la même chose et que, finalement, l'opération s'est terminée aussi bien qu'on pouvait l'espérer. J'ai été heureux, à cette occasion, de pouvoir reprendre avec les Nations Unies cette politique de collaboration qui, à mes yeux, est l'un des éléments essentiels de la politique de mon pays.

111. L'aide belge au Congo a continué à se manifester. Nous poursuivons notre aide technique et nous avons été confrontés avec le problème d'une certaine aide militaire. Je crois que le Premier Ministre du Congo a eu tout à fait raison de s'adresser aux Nations Unies en expliquant son problème et ses difficultés et d'indiquer qu'il souhaitait qu'un certain nombre de pays lui viennent plus directement en aide en ce qui concerne la réorganisation des forces nationales congolaises.

^{11/} Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

112. Quant à moi, bien que je puisse comprendre certaines des raisons qui ont été invoquées, je regrette que le Comité consultatif pour le Congo n'ait pu permettre au Secrétaire général de prendre la direction et la responsabilité de cette opération. Je pense qu'il aurait mieux valu qu'elle se fasse sous les auspices et sous la responsabilité des Nations Unies.

113. Mais, l'accord n'ayant pas pu être atteint, la Belgique n'a pas cru qu'elle pouvait ne pas répondre affirmativement à la demande directe qui lui était présentée par le Premier Ministre du Congo. C'est pour cette raison qu'avec prudence et modération nous participons à la réorganisation des troupes congolaises. En ce qui me concerne, dans tous les cas, je tiens le Secrétaire général régulièrement informé de toutes les initiatives que nous prenons; car je ne voudrais pas que le moindre doute pût régner sur l'esprit dans lequel nous avons entrepris cette tâche, qui n'est pas sans difficultés internationales et sans difficultés psychologiques intérieures.

114. En outre, nous avons soutenu, comme vous le savez, à la Cinquième Commission [1010ème séance] la requête qui a été adressée par le Gouvernement congolais. Nous pensons qu'il serait sage que les Nations Unies puissent maintenir, au moins encore pour six mois, leur effort militaire au Congo. Bien entendu, prenant cette position, nous devons en accepter les conséquences logiques et, rompant avec une politique qui avait été la nôtre depuis 1960, nous avons naturellement décidé de prendre notre part des frais; ainsi, pour l'avenir, notre position est régularisée. En ce qui concerne le passé, nous avons encore avec les Nations Unies un certain nombre de discussions d'ordre financier. Mais j'espère, étant donné l'atmosphère qui règne entre le Secrétaire général et le Gouvernement belge, que nous arriverons bientôt à une solution, que nous pourrions régulariser définitivement et complètement le passé et que nous aurons ainsi repris la place qui est la nôtre et que seuls des événements douloureux nous avaient forcés d'abandonner.

115. Je voudrais, en passant, dire deux mots en faveur du Rwanda et du Burundi. Lorsque nous discutons de l'indépendance qu'il fallait octroyer à ces deux pays, le Gouvernement belge et moi-même n'avons pas cessé de mettre en garde l'Assemblée contre les difficultés économiques et financières que rencontreraient, après l'indépendance, les deux pays sur lesquels la Belgique exerçait sa tutelle. Nous savions que c'étaient des pays pauvres, nous savions qu'ils ne pourraient pas vivre par eux-mêmes. Je tiens à rendre un hommage très sincère au Gouvernement du Rwanda et au Gouvernement du Burundi. Je puis dire — je le pense vraiment — qu'ils ont gouverné avec sagesse, avec économie, qu'ils ont essayé, dans une situation qui était loin d'être facile, d'appliquer les bons principes. Mais cette sagesse n'a pas été tout à fait suffisante. Leur situation économique et leur situation financière restent difficiles. Avec un peu de regret, il me faut constater que tant de promesses chaleureuses qui leur avaient été faites au moment où ils demandaient leur indépendance, tant de promesses d'aide financière et écono-

mique n'ont pas été tout à fait tenues. Je crois que la Belgique a fait ce qu'elle a pu. Elle a continué son aide technique et son aide financière au Rwanda et au Burundi, mais elle ne peut pas supporter seule le poids du déficit budgétaire et des ennuis économiques. Permettez-moi de vous dire que je ne crois pas qu'il serait bon que les pays qui étaient, hier, les pays exerçant la tutelle soient les seuls pays qui aident efficacement les pays qui ont trouvé maintenant leur indépendance. Je crois qu'il vaudrait beaucoup mieux qu'il y ait une aide internationale, multilatérale, qui mette alors ces pays tout à fait à l'abri de toute influence politique excessive. C'est pourquoi je voudrais que les Nations Unies se rappellent qu'il y a là un problème qu'elles ont promis d'envisager et de régler. Le problème n'est pas énorme. C'est avant tout un problème de déficit en devises. Il s'agit, pour l'année qui vient, tout au plus de 15 millions de dollars. C'est un problème vital pour les deux pays. Mais ce n'est vraiment pas un problème trop excessif pour l'ensemble des Nations Unies. Je souhaite donc qu'il soit résolu.

116. Je voudrais maintenant dire quelques mots sur les problèmes d'Afrique qui n'intéressent pas directement la Belgique mais qui continuent à se poser. Il n'y a plus beaucoup de problèmes du colonialisme qui se posent en Afrique, heureusement. Les progrès ont été rapides et énormes. Mais les derniers problèmes sont sans doute les plus difficiles à régler. Ce sont ceux de l'Angola et de l'Afrique du Sud. Ce que je souhaite, c'est que les résolutions qui seront prises, en ce qui concerne ces deux problèmes, soient des résolutions fermes, mais aussi des résolutions modérées et sages. Si les résolutions qui sortiront de nos travaux sont des résolutions qui puissent être adoptées à l'unanimité, montrant aux pays qui sont engagés dans ces problèmes que l'ensemble du monde — européen, africain, asiatique, communiste et autre — pense de la même façon, je suis convaincu que ces résolutions, modérées, fermes et sages, votées unanimement, auront plus d'efficacité et plus de poids que certaines résolutions qui pourraient être excessives et créer même entre ceux qui partagent le même sentiment des divergences au moment du vote.

117. Après avoir fait cet appel, qui, je crois, peut être entendu par l'Assemblée, dont il ne faut pas douter de la volonté de sagesse et de modération, il faut que le Portugal et l'Afrique du Sud comprennent qu'il y a des politiques qui ne peuvent pas triompher et des principes que l'on ne peut pas accepter. En Angola, ce n'est pas une question juridique, ce n'est pas une question de droit qui se pose. La question est de savoir si le processus général de libération, d'indépendance des pays africains peut s'arrêter soudain aux frontières de l'Angola. Je crois que cette conception de l'histoire est impossible à admettre. C'est ce qui me fait dire que certaines politiques, même si elles sont justifiées par des arguments juridiques, ne peuvent pas résister.

118. En ce qui concerne l'Afrique du Sud, le problème est encore plus grave, car là il ne s'agit pas seulement d'une politique vouée probablement à l'échec; il s'agit, pour les Nations Unies, de manifester leur réprobation à l'endroit de principes

opposés aux principes essentiels de la Charte. Je me rallie, à cet égard, à tout ce que mon distingué prédécesseur à cette tribune, mon ami M. Lange, représentant de la Norvège, vient d'affirmer. Je crois qu'il y a, pour les Nations Unies, une action positive à accomplir. Il faut comprendre qu'il y a deux grands problèmes à résoudre mais que les Nations Unies unanimes ont là leur rôle à jouer et il faut espérer qu'elles le joueront, comme elles en ont l'obligation.

119. Et me voici abordant le dernier point de mon discours, celui que je considère, cette année, comme le plus important, celui des relations entre l'Est et l'Ouest. Je suis un peu surpris moi-même en me rendant compte que, dans une certaine mesure, c'est ce sujet, qui aurait dû être le plus facile, qui présente au contraire quelque difficulté. Lors de la dix-septième session, je m'étais permis — ce qui est toujours dangereux pour un diplomate et pour un orateur — de faire une prudente prévision. J'avais dit:

"Cependant, dans les rapports entre l'Est et l'Ouest, il y a quelques signes, légers encore, quelques petites lueurs, qui feraient croire que la situation est en voie de solution. Il me semble qu'entre les deux groupes il existe tout de même un plus grand désir de compréhension, un plus grand désir d'entente." [1138ème séance, par. 135.]

120. J'étais prudent. Mais je suis heureux de voir que je ne m'étais pas trompé et que la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est une confirmation de ce qui était à la fois ma prophétie et mon espérance. Le traité de Moscou et l'incontestable atmosphère de détente et d'effort de compréhension qui existe dans cette assemblée sont, me semble-t-il, les preuves évidentes de ce que j'avance. Cependant, il me faut le reconnaître, avec une certaine tristesse et un certain étonnement, il ne semble pas que cette politique de détente soit accueillie avec l'unanimité que j'espérais. Dans le monde occidental, il y a même des voix importantes, des voix autorisées qui nous mettent en garde contre ce qu'elles appellent un optimisme exagéré ou les dangers que la politique de détente nous ferait courir. C'est à ceux-là que je voudrais, de cette tribune, répondre aujourd'hui.

121. Certains disent: "Il n'y a pas de détente, puisque les grands problèmes ne sont pas résolus." Cela me paraît un étrange raisonnement et une grave erreur. La détente, en politique internationale, ne me paraît pas en effet devoir être une fin. La détente à laquelle nous aspirons, cette détente à laquelle nous entendons collaborer, c'est une méthode essentiellement, probablement la seule méthode, qui puisse mener à la solution des grands problèmes. Qui peut croire, en effet, que c'est dans une atmosphère de méfiance ou dans une atmosphère d'immobilisme que la solution des grands problèmes qui nous divisent pourrait être trouvée?

122. D'autres nous disent: "Soyez prudents, le communisme reste pareil à lui-même, ses objectifs fondamentaux n'ont pas changé, les communistes espèrent toujours qu'un jour le monde entier sera soumis à leurs règles et que leurs principes de-

viendront des principes universels." Je n'entends pas contester ce qu'il peut y avoir de juste dans cette argumentation. Je ne crois pas, en effet, que la coexistence pacifique et que la politique de détente signifient que les communistes aient renoncé à leur idéal, à leurs convictions profondes, pas plus d'ailleurs que lorsque je me fais le défenseur — ou le protagoniste — de cette politique je n'ai renoncé moi-même à ce que je crois être juste et bon pour les hommes. Ce qu'il faut que l'on dise et répète, c'est que les porte-parole du monde communiste, et spécialement ceux de l'Union soviétique, n'ont pas essayé de nous tromper; et il faut relire la définition que M. Gromyko, après M. Khrouchtchev, a donnée devant cette assemblée, dans son discours de l'autre jour, de ce qu'il considère comme étant la coexistence pacifique. Il a dit:

"Les Soviétiques sont inébranlablement convaincus que l'exemple de l'Union soviétique et des autres pays qui édifient le socialisme et le communisme persuade et persuadera toujours de plus en plus les peuples que c'est là précisément le régime qui offre à l'homme le plus de possibilités pour voir s'épanouir ses capacités, pour garantir une libération totale de l'exploitation et de l'oppression.

"Cependant, cela ne revient pas à imposer son système à d'autres Etats, mais à instaurer une compétition pacifique, une compétition fondée sur l'exemple et la force de persuasion, sur une émulation qui exclut entièrement l'emploi de la force pour affirmer ses opinions. Le Gouvernement soviétique a la plus ferme conviction que c'est précisément sur cette base que doivent être établies les relations entre Etats." [1208ème séance, par. 111 et 112.]

123. Je n'ai rien à contredire, en ce qui me concerne, dans cette définition. J'accepte que le terrain soit ainsi limité. Je n'ai jamais pensé qu'en acceptant la coexistence pacifique les communistes puissent renoncer à leurs convictions, pas plus que moi-même je ne renonce aux miennes. Mais nous avons pu craindre à un moment donné — avons-nous tort ou raison? Ce sont des polémiques auxquelles je ne veux même plus songer — que le communisme ne s'instaure dans le monde à travers le cataclysme d'une guerre ou par la subversion. On nous dit aujourd'hui: "Il n'en est pas ainsi." On nous propose une expérience. M. Khrouchtchev se fait l'apôtre de la coexistence pacifique et de l'idée que la guerre est évitable. Pour triompher sur ces deux points, il accepte de prendre d'immenses responsabilités, même dans le monde communiste. Ce serait, me semble-t-il, une terrible et impardonnable erreur que de le démentir ou de le décourager, et ce serait une preuve de faiblesse évidente dans la force de nos propres convictions que de ne pas accepter le défi qui nous est ainsi loyalement proposé.

124. Cette politique de détente, elle s'est caractérisée dans le traité de Moscou. Le Gouvernement belge approuve sans réserve le traité de Moscou et la politique qu'il consacre. Le Gouvernement belge remercie les Etats-Unis et le Royaume-Uni — et, au même titre, l'Union soviétique — d'avoir voulu cette politique et d'avoir conclu ce traité. Le Gouvernement belge est prêt, par ailleurs, dans ses relations

avec les pays de l'Est, à faire tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer au succès de la politique de détente. J'espère pouvoir, avant la fin de l'année, conclure avec les Gouvernements de la Pologne et de la Tchécoslovaquie des accords culturels, et je suis disposé à élargir cette politique dans d'autres domaines et à d'autres pays.

125. "Mais il n'y a rien d'essentiel dans le traité de Moscou", affirment les sceptiques. Eh bien! ils n'ont que partiellement raison. Il est vrai que si l'on étudie de près les termes mêmes du traité, on doit arriver à cette conviction que ce n'est pas un pas définitif dans la voie du désarmement, que ce n'est pas une puissante assurance supplémentaire du maintien de la paix. Mais le traité de Moscou, la façon dont il a été discuté, la façon dont il a été conclu, l'aide que les trois pays signataires ont demandée à l'ensemble des pays du monde — aide qui leur a été volontairement apportée — tout cela a créé une atmosphère et fait que ce traité a maintenant une importance symbolique. Pour moi, et cela doit être très nettement dit, le traité de Moscou n'est qu'un commencement. Et puisque ce n'est qu'un commencement, il faut que la politique qu'il consacre soit continuée, car une chose comme la politique de détente ne peut pas s'arrêter. Si elle s'arrêtait, ce serait un grave et dangereux ennui, et ce serait pour les sceptiques une très grande victoire. Mais il apparaît dès maintenant que, dans la voie où nous nous sommes engagés, de nouveaux progrès peuvent être accomplis. Bien sûr, il faut continuer, à Genève, au sein du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement, le travail qui a été commencé. Il faut espérer que, l'atmosphère étant meilleure, la confiance étant plus grande, pour ce qui est du désarmement général et contrôlé, des solutions ou décisions importantes pourront être arrêtées, des étapes importantes pourront être accomplies. Mais il ne faut pas chercher à résoudre les problèmes d'un coup et trop vite. La construction de la paix — on l'a souvent dit et on a raison — sera une œuvre de longue haleine et de patience. Il faut donc aussi s'acharner à trouver la solution à certains problèmes plus précis et plus restreints. Et déjà les idées foisonnent, parmi lesquelles nous n'avons qu'à choisir.

126. Il y a cette idée importante, très importante, des observateurs fixes qui pourraient être installés dans l'ensemble de l'Europe, en Union soviétique, aux Etats-Unis et au Canada également, ce qui rendrait probablement impossible toute guerre conventionnelle par surprise, et même peut-être toute guerre quelconque par surprise. Il y a la possibilité de couronner les efforts que nous ferons par un pacte de non-agression. On me rétorquera: "Cela n'ajouterait rien; nous avons déjà la Charte des Nations Unies." C'est vrai. Mais il n'est jamais mauvais de réaffirmer, pour certaines parties du monde, les principes qui ont déjà été acceptés dans la politique mondiale.

127. Je crois profondément que chaque idée, que toute idée doit être explorée, que nous n'avons pas le droit de laisser la situation telle qu'elle est sans avoir cherché, avec une bonne foi et une loyauté totales, à nous comprendre les uns les autres,

et à améliorer ainsi progressivement, et peut-être définitivement, une situation qui vient de se modifier.

128. Ce que je voudrais dire enfin, c'est que l'esprit de détente ne doit pas être limité aux relations entre pays de l'OTAN et pays signataires du Traité de Varsovie, entre pays communistes et ceux qui ne le sont pas. Une politique qui est bonne pour l'Europe est bonne aussi pour le reste du monde; et si, après avoir donné souvent au monde tant de causes d'anxiété et d'ennui, l'Europe entre aujourd'hui dans la voie de la sagesse, il faudrait que dans les autres continents on suive ce bon exemple. Il faut que nous réaffirmions avec force que cette politique de la détente est une application normale et naturelle des principes de la Charte des Nations Unies selon lesquels tous les conflits doivent et peuvent être résolus par des méthodes pacifiques, et que ces principes sont ceux que l'on veut appliquer dans le monde entier. Je voudrais que toute trace de guerre froide disparaisse de tous les discours qui sont prononcés ici. Je voudrais que ce qui est vrai pour l'Europe soit vrai, notamment, pour le Moyen-Orient où, me semble-t-il, les pires propos des plus mauvaises heures de la guerre froide sont encore à l'honneur.

129. J'ai le sentiment que nous vivons un grand moment. La politique de détente, voulue par les plus puissants pays du monde et soutenue par la très grande majorité des autres, marque dans notre vie internationale un très important changement. Les vieilles divisions vont être bouleversées. La ligne de démarcation, demain, ne sera plus entre les communistes et ceux qui ne le sont pas, entre les pays hier colonisés et les pays colonisateurs. Ce ne sont plus les idéologies ou les races qui vont nous ranger dans tel ou tel camp; mais nous allons, par contre, assister à une lutte entre les sceptiques, les attentistes et les doctrinaires inhumains d'un côté, et, de l'autre, ceux qui ont gardé la foi dans le progrès et qui n'ont pas honte d'espérer; les sceptiques et les doctrinaires ne veulent pas ou ne peuvent pas croire qu'un jour le monde sera autre que ce qu'il a toujours été, que les vieilles querelles — presque toujours fruit des nationalismes égoïstes — sont maintenant dépassées, qu'aux problèmes nouveaux qui se posent pour ceux qui ont maîtrisé l'atome et qui ont conquis l'espace il faut des solutions jamais entrevues et même jamais imaginées. Laissons-les donc répéter leurs formules abstraites où l'on ne trouve trace d'aucune des réalités de la vie ni d'aucune des espérances des hommes. Au contraire, montrons quelque audace et même, si c'est nécessaire, prenons quelques risques pour défendre la cause de la paix. Le réalisme n'est pas dans la fidélité entêtée au passé révolu; il est bien plus dans la confiance que l'on montre et que l'on garde dans l'avenir.

130. Dans notre organisation, maintenant heureusement quasi universelle, nous avons vécu de grandes heures d'espoir, mais aussi de grandes heures de doute. Nous avons mené et connu des combats acharnés, des luttes aussi passionnées que souvent inutiles et stériles. Vraiment, ne pouvons-nous pas faire mieux? Une chance, aujourd'hui, se présente à nous, une grande chance, pour que nous devenions ce que nous avons rêvé d'être au jour de notre naissance et que nous avons orgueilleusement inscrit dans le

titre de notre organisation, une chance pour que nous soyons vraiment les Nations Unies, unies dans un même idéal de justice internationale, de compréhension et de fraternité humaine. Messieurs, cette grande chance qui passe, ne la laissons pas échapper.

131. M. TARAZI (Syrie): Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre à tous ceux qui vous ont félicité à l'occasion de votre élection à la présidence de la dix-huitième session de l'Assemblée générale. Les qualités éminentes dont vous avez jusqu'ici fait preuve en tant que représentant de votre pays auprès de l'Organisation des Nations Unies et le caractère affable de vos rapports personnels constituent une garantie du succès de nos travaux.

132. La dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvre sous des auspices favorables. Au cours de la période qui s'est écoulée depuis le mois de décembre 1962, bien des événements se sont déroulés dans le monde qui portent les indices d'un avenir meilleur pour une humanité continuant sa lutte ascendante et triomphale et cherchant à asseoir les fondations d'une paix mondiale solide, juste et permanente.

133. Le gouvernement que j'ai l'honneur de représenter a toujours eu à cœur de suivre et d'appliquer la politique de neutralisme positif et de non-alignement qui avait été amorcée au cours de la fameuse et historique conférence qui s'est tenue à Bandoung en 1955^{12/}.

134. Certains des principes que la Conférence de Bandoung avait fait ressortir ont reçu leur consécration à Belgrade en septembre 1961^{13/}. Le groupe des pays non alignés n'a épargné aucun effort pour parvenir à une détente internationale que les peuples du monde recherchent ardemment car ils veulent que les générations présentes et futures échappent à l'holocauste thermonucléaire. Le neutralisme positif entend se mettre au service de la paix. Il apporte sa contribution au rapprochement des thèses opposées en vue de parvenir à renforcer les fondements de la coexistence pacifique.

135. Le problème le plus essentiel auquel nous ayons à faire face si nous voulons que la coexistence pacifique se maintienne et se développe est celui de la prohibition de l'emploi des armes de destruction massive. Le Comité chargé d'étudier les mesures pouvant aboutir au désarmement l'a déjà envisagé. Des voix autorisées se sont fait entendre afin que des résultats concrets soient accomplis dans ce sens. Bien plus, la crise de Cuba a prouvé, en octobre 1962, que l'affrontement des deux plus grandes puissances nucléaires pouvait conduire à l'extinction de toute vie sur notre planète. Aussi le monde a-t-il été heureux de constater que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont pu, en définitive, éviter à l'humanité un destin aussi tragique.

136. Au cours de cet été, un grand pas en avant a été accompli dans cette direction. Les Etats-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni sont parvenus, à la suite de négociations laborieuses, à la signature, à Moscou, le 5 août 1963, du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Bien que l'interdiction totale de l'emploi des armes en question n'ait pas encore été accomplie, la signature du Traité de Moscou a été saluée et acclamée par tous les peuples comme étant une étape importante et marquante de l'histoire contemporaine. La plupart des Etats, Membres ou non Membres de notre organisation — dont le mien — y ont apposé leur signature, ce qui prouve l'importance attachée à ce traité par l'opinion publique mondiale.

137. Ce n'est là qu'un début dans la voie du désarmement général et complet. L'étape actuelle doit être suivie d'autres. La confiance qui vient de s'amorcer entre les grandes puissances devrait stimuler toutes les initiatives tendant à créer un climat propice en vue de progrès futurs sur la route ardue de la paix.

138. Les déclarations qu'ont déjà faites, du haut de cette tribune, le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques [1208^{ème} séance] et le Président des Etats-Unis d'Amérique [1209^{ème} séance] nous paraissent encourageantes. Elles constituent des signes avant-coureurs qui promettent. Nous sommes loin du jour où l'incompréhension entre les grands était la règle. Si une réunion au niveau le plus élevé devait se tenir entre les membres du Comité du désarmement, ainsi que l'a proposé le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, elle contribuerait, à coup sûr, à aplanir les difficultés encore existantes. En effet, bien des problèmes mondiaux demeurent en suspens. Il ne serait pas du tout réaliste de croire que leur solution pourrait intervenir rapidement. Bien au contraire, il faut savoir être patient et attendre que toutes les questions qui divisent l'Est et l'Ouest soient réglées au fur et à mesure et dans un esprit de compréhension et de confiance mutuelles semblable à celui qui a abouti au traité historique interdisant partiellement les essais d'armes nucléaires.

M. Thor Thors (Islande), vice-président, prend la présidence.

139. Les peuples attendent qu'il soit mis fin à ce que l'on a appelé la guerre froide. Que de ressources, jusqu'à présent, n'ont-elles pas été détournées de leur voie normale pour être utilisées à la construction des engins de destruction totale! Alors que la faim et la misère continuent à sévir sur une grande partie du globe, des milliards sont engloutis dans les dépenses d'armement. Aussi nous faut-il aller de l'avant dans l'examen des mesures relatives aux conséquences économiques du désarmement. Les économies militarisées affrontent un point crucial de leur développement; leur adaptation à un programme général de paix nous paraît nécessaire, afin qu'elles n'entravent aucune évolution en direction du désarmement.

140. Ainsi, les grandes puissances, libérées du joug des dépenses militaires, pourraient et devraient se consacrer au relèvement des pays en voie de

^{12/} Conférence des pays d'Afrique et d'Asie, réunie du 18 au 27 avril 1955.

^{13/} Conférence des pays non alignés, réunie du 1^{er} au 6 septembre 1961.

développement. Ceux-ci ont assez souffert, durant des siècles entiers, de la domination et de l'oppression étrangères. Leurs richesses ont servi à l'industrialisation et au développement de leurs anciens maîtres. Quand ces derniers les eurent quittés, leur indépendance, acquise hélas! au prix du sang et des sacrifices, fut marquée du sceau de la pauvreté, de la faim et de l'ignorance. Mon gouvernement rend hommage à l'œuvre accomplie dans le domaine de l'assistance technique par notre organisation agissant de concert avec les institutions spécialisées. Cette œuvre deviendrait cependant plus utile et plus efficace si les ressources des puissances économiquement fortes étaient mobilisées au service du relèvement des peuples plutôt que d'être employées à créer les engins capables de les détruire.

141. La question est d'autant plus grave et importante que la Décennie des Nations Unies pour le développement est toujours en cours. Il serait malheureux de voir que le développement scientifique ne soit pas à même de coïncider avec le développement social. Si l'on devait caractériser l'époque que nous traversons, depuis que la seconde guerre mondiale a pris fin, il faudrait enregistrer un phénomène jusqu'ici inconnu de l'histoire. Alors que les transformations sociales se produisaient selon un rythme lent et évolutif, nécessitant parfois des siècles entiers, nous avons assisté, en l'espace de 12 ans, à l'éclosion de deux ères décisives, voire de deux âges caractéristiques de l'époque contemporaine.

142. En 1945, les États-Unis d'Amérique réalisèrent l'explosion de la première bombe atomique. Les secrets de l'atome étaient percés; il pouvait désormais constituer un arme de destruction totale ou servir à l'émancipation de l'ensemble de l'humanité.

143. En 1957, l'Union soviétique parvint à la découverte de l'espace par le lancement de son premier sputnik et, plus tard, par l'envoi du premier homme dans l'espace. Ainsi une nouvelle barrière était franchie. Depuis le jour où Christophe Colomb découvrit l'Amérique, aucun prodige scientifique ne pouvait être comparé à cet exploit.

144. Dès lors, l'homme est parvenu à dissocier l'atome et à naviguer dans l'espace; le XXème siècle n'est cependant pas révolu. Les deux âges ont tendu à rapprocher les humains, ainsi que le prophétisait déjà Lamartine au dix-neuvième siècle, dans les vers suivants, qui nous paraissent d'actualité:

"Ce ne sont plus des mers, des degrés, des rivières,

"Qui bornent l'héritage entre l'humanité;

"Les bornes de l'esprit sont leurs seules frontières

"Le monde en s'éclairant s'élève à l'unité 14/."

Il serait donc vraiment anachronique et contraire aux lois de l'histoire de voir que, aux âges simultanés de l'atome et de l'espace, des peuples entiers restent maintenus dans un état déplorable, alors que les réalisations prodigieuses de la science et de la technique ont créé les conditions d'un progrès humain vertigineux et rapide.

145. Quoi qu'il en soit, un monde débarrassé de la terreur des armes et tourné vers les réalisations

pacifiques pourrait créer des circonstances plus favorables au développement des pays qui cherchent leur voie dans les domaines tant économique que social. Nous sommes dans cet ordre d'idée entièrement d'accord avec le Secrétaire général, qui dit, dans son introduction au rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, que "la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique a marqué une étape importante de la Décennie du développement" [A/5501/Add.1, sect.1].

146. La science et la technique mises au service du développement, quoi de meilleur pour assurer le relèvement des régions retardataires du globe et assurer par là même une paix durable fondée sur la justice! Cet effort serait cependant incomplet s'il n'était accompagné de mesures tendant à favoriser le commerce international. L'époque actuelle est caractérisée par une tendance à la création de groupements économiques, qui s'affrontent parfois à leur propre détriment, souvent à celui des pays récemment libérés des chaînes du colonialisme et de l'impérialisme.

147. En cherchant à monopoliser à leur profit le commerce avec les États qui n'en font pas partie, les groupements économiques peuvent, en l'état actuel de leur développement, créer des problèmes qui, bien loin d'atténuer la tension internationale, seraient, au contraire, susceptibles de l'exaspérer. Ayant surtout en vue les intérêts des pays en voie de développement, on est fondé à croire que certains groupements économiques seraient de nature à apporter un retard considérable à leur industrialisation par le fait même de la canalisation des marchés européens et de l'obligation faite à ces pays de devenir membres associés, faute de quoi les débouchés leur sont complètement fermés. Aussi, et dans l'intérêt même de la paix, nous saluons d'ores et déjà la convocation de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit se tenir au cours de l'année 1964. Nous exprimons l'espoir qu'elle sera en mesure de pallier la situation actuelle et que les pays neufs pourront y exprimer, en toute franchise, leurs vues sur les mesures qui seraient de nature à ne pas entraver leur développement harmonieux et paisible.

148. A propos de pays neufs, nous constatons avec plaisir que le nombre des États africains qui ont achevé les étapes de leur indépendance s'est accru dans une mesure considérable au cours des dernières années. La composition de l'Organisation s'est, de ce fait même, élargie et il faut convenir avec le Secrétaire général que cet élargissement a "permis à l'Organisation de se rapprocher de son objectif d'universalité" [A/5501/Add.1, sect. IX].

149. En vue d'atteindre d'une manière plus précise l'objectif en question, l'Assemblée générale avait adopté, sur l'initiative de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, sa fameuse Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux du 14 décembre 1960 [résolution 1514 (XV)]. Cette Déclaration historique avait en vue de mettre fin définitivement au système colonial. Elle aurait dû conduire, à elle seule, tant les peuples colonisés que les puissances administrantes à assurer la liquidation définitive de ce régime. Jusqu'à pré-

14/ Texte tiré d'un poème intitulé "la Marseillaise de la paix".

sent, fort malheureusement, il n'en a pas été ainsi et ce malgré la création, dès 1961, d'un Comité spécial chargé de mettre en œuvre la Déclaration du 14 décembre 1960^{15/}.

150. Le Comité s'est attelé à une tâche imposante. Il s'est déjà réuni au cours des années 1962 et 1963; il a brossé un tableau complet des territoires qui continuent à tomber sous le joug colonial. Mais les puissances coloniales qui s'obstinent à maintenir leur domination n'entendent pas lâcher prise. Aussi faut-il saluer la lutte des peuples de l'Angola, de la Rhodésie du Sud et d'autres territoires coloniaux pour leur libération définitive. Celle-ci doit, dans l'intérêt de la paix et conformément aux objectifs de la Charte des Nations Unies, intervenir dans les plus brefs délais, en tout cas avant la vingtième session. On ne saurait comprendre la persistance que le Portugal continue de manifester au sujet du maintien de sa domination. Nous voulons espérer que la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 31 juillet 1963^{16/}, à la suite de la plainte que les Etats africains décidèrent de formuler au cours de la réunion historique qu'ils ont tenue à Addis-Abéba au mois de mai dernier^{17/}, au sujet des territoires administrés par le Portugal, ne restera pas lettre morte.

151. Il est non moins nécessaire que la politique d'apartheid pratiquée par la République sud-africaine prenne fin. C'est là une forme particulière du colonialisme qui se maintient depuis plus de 15 ans. En dépit des efforts continus des Nations Unies, la minorité européenne continue à opprimer la majorité africaine. C'est là une situation qui ne saurait durer. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont décidé des mesures à prendre en vue de contraindre le Gouvernement sud-africain à respecter les obligations qui découlent de la Charte des Nations Unies. Mon gouvernement souscrit d'ores et déjà à toute action qui devrait être entreprise dans cette direction.

152. Ma délégation a pris également en considération la position de Gibraltar. Elle pense que ce territoire faisant partie de l'Espagne doit revenir de droit au peuple espagnol. Les arguments invoqués à l'appui de la thèse du Royaume-Uni, au Comité des Vingt-Quatre [208ème séance], ne sont pas concluants.

153. De même, la nation arabe souffre encore des soubresauts de l'impérialisme et du colonialisme. Le Royaume-Uni continue d'entraver l'émancipation et la libération de populations nombreuses et de territoires immenses qui partent du Golfe arabe pour aboutir au Yémen.

154. Le peuple d'Oman continue sa lutte héroïque. Malgré le fait que le Royaume-Uni lui dénie ses aspirations légitimes, nous sommes certains qu'il parviendra à obtenir gain de cause. Sa lutte ne sera pas vaine; de même, l'établissement de la Fédération de l'Arabie du Sud, à laquelle participe Aden,

ne constitue pas une orientation juste et saine sur la voie de l'indépendance et de l'unité auxquelles aspirent tous les Arabes, en particulier ceux de ces deux régions intéressées. Toutefois, loin de s'adapter aux exigences de l'heure, le Gouvernement du Royaume-Uni a refusé de coopérer avec la mission que le Comité chargé de mettre à exécution la Déclaration sur le colonialisme avait créée en vue d'enquêter sur les revendications des peuples d'Aden et de l'Arabie du Sud. Le rapport du Sous-Comité d'Aden [A/AC.109/L.63] constitue à lui seul un acte d'accusation par excellence. Le Sous-Comité n'a pu se rendre à Aden, et, chose curieuse, les autorités de l'immigration d'Aden ont adressé aux compagnies aériennes et maritimes un avertissement leur interdisant de laisser entrer les représentants permanents aux Nations Unies, choisis par le Comité des Vingt-Quatre pour se rendre à Aden. C'est ainsi que ces représentants ont été considérés, par les autorités d'Aden, comme des malfaiteurs. Telle est la façon dont le Royaume-Uni entend respecter les obligations découlant de la Charte des Nations Unies. Si vous ne voulez pas recevoir le Comité à Aden, croyez-vous que celui-ci daignera aller chez vous? N'ayant pas été en mesure de se rendre à Aden, le Sous-Comité a pu entendre des pétitionnaires à Sana'a, à Taiz, à Djeddad, au Caire et à Bagdad. Tous ont été unanimes pour dénoncer les agissements de la Puissance administrante. Celle-ci entend subordonner les intérêts des populations aux exigences de sa stratégie et de sa politique pétrolière. Les organisations politiques d'Aden et de l'Arabie du Sud ont clairement manifesté le désir de réaliser l'unité avec le Yémen. Or, il n'est pas question pour le Royaume-Uni d'accorder l'indépendance à ces vastes territoires à moins que ceux-ci n'acceptent de demeurer sous sa férule. C'est l'explication des mesures de répression dont le rapport fait mention. Les nationalistes sont persécutés, mis en prison parce qu'ils réclament l'application de dispositions prévues par la Charte des Nations Unies.

155. On se demande si une telle situation n'est pas le résidu de certaines nostalgies impériales qui étaient de mise du temps de Rudyard Kipling, mais qui ne concordent nullement avec les impératifs de l'époque actuelle. Je voudrais, à cet effet, souligner une des conclusions auxquelles le Sous-Comité est parvenu au paragraphe 177 de son rapport qui se lit ainsi:

"Le Sous-Comité, en faisant ces recommandations, a en vue l'application rapide, dans le territoire, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Mais il croit qu'il est aussi de son devoir d'attirer l'attention du Comité spécial sur la nécessité de faire disparaître une situation dangereuse dont la continuation risquerait de menacer la paix et la sécurité internationales."

D'ores et déjà, des situations nouvelles ont vu le jour dans le monde arabe. Celui-ci entend réaliser son unité, car un processus historique implacable l'oriente dans cette direction. La première tâche du mouvement arabe de libération consiste à briser les chaînes de l'impérialisme et du colonialisme partout où elles se trouvent. Nous luttons pour libérer les pays ara-

^{15/} Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

^{16/} Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1963, document S/5380.

^{17/} Conférence au sommet des pays indépendants africains, réunie à Addis-Abéba du 22 au 25 mai 1963.

bes encore enchaînés de même que nous luttons pour l'émancipation de tous nos frères asiatiques et africains.

156. Je voudrais parler également d'une question chère au cœur de tout Arabe parce qu'elle constitue l'injustice la plus flagrante de l'histoire contemporaine, à savoir la "question palestinienne". Le mouvement sioniste, qui s'est depuis longtemps mis au service de l'impérialisme, avait, par ses agissements frauduleux, obtenu de la Grande-Bretagne qu'elle lui octroyât le 2 novembre 1917 la fameuse et injuste déclaration connue sous le nom de "Déclaration Balfour". Non content d'avoir décidé du sort et de l'avenir d'un territoire qui n'était pas le sien, le Gouvernement britannique s'appliqua, au cours de son mandat sur la Palestine, à mettre en œuvre une politique dont les conséquences funestes apparurent dès les premiers jours aux yeux des Arabes.

157. La résolution que l'Assemblée générale adopta le 29 novembre 1947 [résolution 181 (II)] et qui aboutit à la prise du pouvoir en Palestine par la minorité juive — d'ailleurs venue d'Europe — eut les conséquences les plus néfastes et les plus injustes sur la destinée de la nation arabe. Un million d'Arabes ont été chassés de leurs foyers et continuent, depuis 1948, à vivre dans des conditions dures et précaires.

158. Des résolutions consécutives de l'Assemblée générale ont déjà décidé que les réfugiés devaient rentrer dans leurs foyers et être indemnisés de la perte de leurs biens. Rien n'a été fait pour mettre ces résolutions à exécution. Les souffrances des réfugiés se prolongent car les autorités israéliennes n'entendent pas se soumettre au droit. Elles continuent à défier l'opinion internationale. Les conventions d'armistice qu'elles ont signées avec les pays arabes ont créé des obligations qu'elles n'entendent pas respecter. Des actes d'agression, des violations continuelles de conventions d'armistice, telle est la monnaie israélienne courante.

159. Les agissements israéliens jouissent d'une impunité constante. Israël a bon dos. Il a des amis qui le soutiennent et le protègent, tout particulièrement au Conseil de sécurité. Les amis en question s'acharnent à montrer Israël sous les apparences de la victime alors que ses agissements l'ont déjà classé parmi les usurpateurs et les agresseurs. Depuis que les Arabes ont été chassés de la terre de leurs ancêtres, l'histoire d'Israël n'a été qu'une série d'actes entrepris au service de l'impérialisme. On n'a pas oublié le rôle qu'il a joué dans l'attaque contre l'Égypte en 1956. Toutes les fois que l'impérialisme entendait exercer des pressions sur certains pays arabes, Israël était là pour donner un coup de main. Toutes les fois que l'impérialisme entendait exercer des pressions, Israël était là pour l'aider, car Israël est le prolongement de l'Occident au Moyen-Orient. Il est certain que tant que durera cet état de choses, nous nous devons de penser à notre avenir et à celui de nos enfants. Les ambitions israéliennes étant expansionnistes, nous avons à nous en protéger et nous devons continuer de nous montrer vigilants. Il y va de notre propre existence,

160. Etant donné que la Palestine a été usurpée, que son peuple a été la victime de l'injustice dont

j'ai déjà parlé, il appartient à ce dernier de décider de son sort. On parle souvent, à tort, des rapports arabo-israéliens. Rien de la sorte n'existe. Seule demeure la question palestinienne. C'est au peuple arabe de Palestine qu'il appartient au premier chef de la résoudre.

161. Au cours de son intervention, la représentante d'Israël, Mme Golda Meir s'est lamentée au sujet de la paix dans la région. Elle a voulu ainsi paraître sous l'aspect de la victime, prétendant que les Arabes nourrissent des intentions agressives pour dissimuler leurs dissensions intérieures. Qu'il me soit permis de réfuter brièvement et énergiquement cette allégation fautive par les arguments suivants.

162. Tout d'abord, Mme Meir et ceux qui soutiennent sa cause savent fort bien que les peuples arabes n'ont jamais accepté de se soumettre à l'injustice qui a été commise à leur égard. Il serait donc fallacieux et mensonger d'imputer cet état de choses aux conditions qui prévalent dans le monde arabe et que celui-ci considère comme relevant de son domaine réservé.

163. En deuxième lieu, il ne saurait être question pour les pays arabes d'assister impassibles aux agressions israéliennes alors que les ressortissants légitimes de la Palestine languissent dans des camps de réfugiés. Nul gouvernement, quelles que soient ses tendances et son orientation politique, ne saurait souscrire à un statu quo fondé sur l'injustice, car toutes les masses arabes lui seraient alors hostiles. Je regrette de prononcer ces paroles, qui ne plairont certainement pas à M. Spaak, mais telle est la situation au Moyen-Orient, qu'il a bien voulu mentionner dans son discours par ailleurs très éloquent.

164. En troisième lieu, l'hostilité des masses arabes n'est pas le fruit d'une pure spéculation de l'esprit. Elle est la résultante d'une anomalie qui saute aux yeux des moins avertis. Alors que le droit à l'autodétermination est partout proclamé, il a été, dans le cas de la Palestine, dénié à la majorité arabe de la population pour être accordé à une minorité juive venant d'ailleurs, de l'extérieur. Nos amis et frères africains accepteraient-ils par exemple que l'Assemblée générale décidât de donner raison à la minorité européenne qui gouverne actuellement la République sud-africaine ou qu'elle maintînt la domination de sir Roy Welensky en Rhodésie? A coup sûr, non.

165. En quatrième lieu, Israël a été de plus le produit des machinations de l'impérialisme qui s'est abouché avec le mouvement sioniste. L'histoire de ce complot permanent n'est pas à faire. J'en veux pour preuve ce qu'a écrit feu Chaim Weizmann dans son ouvrage Naissance d'Israël, qui a paru en anglais d'abord sous le titre Trial and Error. Parlant de M. Léopold Amery, ancien secrétaire britannique aux colonies, en termes très touchants d'ailleurs, M. Weizmann dit:

"Léopold Amery, plus tard secrétaire aux colonies, avait une plus grande envergure et des capacités supérieures. Il reçut de Milner ses principes impérialistes éclairés. Il avait l'esprit le plus ouvert de tout le groupe. Plus que personne,

il réalisa l'importance d'une Palestine juive dans le cadre impérialiste britannique ^{18/}."

Je répète: "Plus que personne, il réalisa l'importance d'une Palestine juive dans le cadre impérialiste britannique." Je pense que cette affirmation se passe de commentaire. Il faudrait toutefois, par souci d'ajustement aux données historiques contemporaines, remplacer la dernière phrase par les mots — et je me cite moi-même — : "La Palestine juive est importante dans le cadre de la stratégie et des tactiques de l'Occident." Cette dernière pensée est soumise à la méditation de ceux qui veulent bien profiter des leçons de l'histoire.

166. Il apparaît donc que la question palestinienne est une question sui generis qui ne tombe pas sous le coup des normes qui règlent de nos jours les rapports internationaux. De même qu'il ne saurait être question pour les pays africains d'accepter la domination des Européens tant en Afrique du Sud qu'en Angola ou au Mozambique, de même les peuples arabes ne pourraient, en aucune manière, se soumettre à une situation coloniale dictée par l'impérialisme et ses agents, d'autant moins que ceux qui détiennent les rênes du pouvoir en Israël, à l'heure actuelle, sont pour la plupart venus d'Europe.

167. Ainsi, les pays arabes mesurent l'amitié qu'ils éprouvent pour d'autres pays à la lumière de la question palestinienne. Ceux qui entendent prendre le parti israélien ne doivent pas oublier qu'ils heurtent le sentiment de toute la nation arabe. Ce point a été rendu clair par ma délégation au cours des récents débats du Conseil de sécurité. Nous avons alors apprécié à sa juste valeur la position qu'a prise l'Union des Républiques socialistes soviétiques en soutenant la cause du droit, de la justice et de l'équité et en votant en conséquence.

168. Malgré les ressentiments que fait naître en nous la question palestinienne, nous continuons à assurer l'Organisation des Nations Unies de notre confiance, car elle doit continuer d'accomplir la tâche qui lui est dévolue, en dépit des difficultés qui l'assaillent. En fait de difficultés, on est enclin à réfléchir sur la situation financière à laquelle

se heurte l'Organisation aujourd'hui, du fait des opérations au Congo. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il nous dit:

"Bien que l'on ait avancé des arguments solides en faveur de la poursuite des activités militaires de l'ONU au Congo, j'estime sincèrement, pour diverses raisons, que l'heure est venue d'envisager le retrait et la dissolution, à bref délai, de la Force des Nations Unies au Congo." [A/5501/Add.1, sect. V.]

Nous sommes enclins à penser que la sage mesure préconisée par le Secrétaire général serait de nature à alléger d'une manière substantielle le poids des charges qui pèsent sur notre organisation. En tout cas, et quelle que soit l'issue du problème, nous ne devons pas perdre de vue que toute décision que l'Assemblée générale aurait à prendre en la matière devrait s'inspirer des intérêts bien compris de l'Organisation et des Etats qui la composent. Il ne saurait être question d'adopter des mesures vexatoires à l'égard de quiconque et non plus d'invoquer l'Article 19 de la Charte par pur désir de jeter une ombre sur nos travaux.

169. On ne pourrait également maintenir la République populaire de Chine hors de notre enceinte. Le peuple chinois a souffert de l'impérialisme depuis le jour où, à la suite de la guerre de l'opium, il a été placé à la merci des convoitises et des caprices de ce que l'on appelait alors "les puissances liées à la Chine par des traités". L'établissement d'un régime qui n'est pas au goût de certains ne saurait constituer un prétexte pour empêcher le gouvernement qui détient l'autorité effective sur toute la Chine continentale de siéger parmi nous. Cette anomalie devrait disparaître car sa persistance est de nature à opposer continuellement un frein à une détente réelle et complète.

170. C'est animée des principes que j'ai eu l'honneur d'énoncer au nom de mon pays que ma délégation entend participer aux travaux de la présente session de l'Assemblée générale. Elle n'épargnera aucun effort pour qu'aboutissent toutes les tentatives qui seraient de nature à sauvegarder la paix et la sécurité, à mettre fin au colonialisme et à promouvoir une meilleure compréhension entre les peuples.

La séance est levée à 13 h 10.

^{18/} Chaim Weizmann, Naissance d'Israël, Paris, Gallimard, 1957, p. 216.